



67^e SESSION INTERNATIONALE
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

Cahier de Résolutions

67^e SESSION INTERNATIONALE
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES



14-24 juillet 2011
Rhône-Alpes



67^e SESSION INTERNATIONALE
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

Ce document a été réalisé grâce à l'aide des personnes suivantes que nous tenons à remercier pour leur dévouement au développement des activités du Parlement Européen des Jeunes.

The present document was realised thanks to the following contributors. We'd like to thank them for their dedication to the development of the European Youth Parliament.

J. Barnes
L. Bonnemain
M. Costilhes
A. Devictor
A. Galitzine
E. Garrau
C. Gendre
L. Jamet
G. Lawrence
J-L. Koné
L. Koné
H. Nosworthy
A-C. Oriol
K. Postec
A. Roux
M. Zabat



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

ORDRE POUR L'ASSEMBLEE PLENIERE

Vendredi du 22 juillet 2011

1. Commission de l'Industrie, de la Recherche et de l'Energie I
2. Commission des Affaires constitutionnelles
3. Commission de la Culture et de l'Education I
4. Commission des Libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures I
5. Commission du Développement régional
6. Commission de l'Emploi et des Affaires sociales I
7. Commission de l'Industrie, de la Recherche et de l'Energie II
8. Commission des Affaires étrangères II

Samedi 23 juillet 2011

9. Commission des Libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures II
10. Commission des Transports et du Tourisme
11. Commission des Affaires économiques et monétaires
12. Commission de la Culture et de l'Education II
13. Commission du Développement
14. Commission de l'Emploi et des Affaires sociales II
15. Commission des Affaires étrangères I



67^e SESSION INTERNATIONALE
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011

Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

MOTIONS DE RESOLUTION **ADOPTÉES** PAR L'ASSEMBLEE PLENIERE DE LA 67E
SESSION INTERNATIONALE DU PARLEMENT EUROPEEN DES JEUNES :

- Commission de la Culture et de l'Education I
- Commission des Libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures I
- Commission du Développement régional
- Commission de l'Industrie, de la Recherche et de l'Energie II
- Commission des Affaires étrangères II
- Commission des Transports et du Tourisme
- Commission des Affaires économiques et monétaires
- Commission de la Culture et de l'Education II
- Commission du Développement
- Commission de l'Emploi et des Affaires sociales II
- Commission des Affaires étrangères I

MOTIONS DE RESOLUTION **REJETÉES** PAR L'ASSEMBLEE PLENIERE DE LA 67E
SESSION INTERNATIONALE DU PARLEMENT EUROPEEN DES JEUNES :

- Commission de l'Industrie, de la Recherche et de l'Energie I
- Commission des Affaires constitutionnelles
- Commission des Libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures II
- Commission de l'Emploi et des Affaires sociales I



MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENERGIE I

Le monde après Fukushima. Quels devraient être les éléments constitutifs d'une politique énergétique européenne intégrée qui permette d'assurer la sécurité de ses approvisionnements et de ses infrastructures ?

Soumise par : Ida Anderzon (SE), Joanna Banyś (PL), Lucas Göttemann (DE), Yves Sebastian Haverkamp (NL), Christopher Howarth (UK), Filip Kapustins (LV), Darya Kholodova (RU), Tayanç Tunca Molla (TR), Ainolaura Oksman (FI), Laura Perez-Galdos (ES), Olga Popovych (UA), Nicolas Prieur-Blanc (FR), George Schinas (GR), Sofia Sciancalepore (IT), Zosia Wasik (Président de commission, PL)

Le Parlement européen des Jeunes,

- A. Alarmé par le manque de confiance dont font preuve le grand public et les gouvernements au sujet de l'énergie nucléaire, notamment après la catastrophe nucléaire de Fukushima,
- B. Gardant à l'esprit qu'au rythme de la consommation actuelle l'épuisement des réserves de pétrole est prévu en 2054¹,
- C. Observant avec regret le fait que l'UE ne soit pas encore en mesure d'atteindre les objectifs de la politique dite des "20/20/20"²,
- D. Soulignant qu'il n'existe aucune politique pan-européenne cohérente concernant la sécurité énergétique:
- E. Reconnaisant les progrès en termes d'efficacité et de sécurité apportés par les 3^{ème}, 3^{ème} + et 4^{ème} générations de réacteurs nucléaires, en rupture avec le modèle des 1^{ère} et 2^{ème} générations³,
- F. Profondément touché par le fait que les stress-tests⁴ ne recouvrent pas la totalité du processus de production, de transport et de stockage de l'énergie nucléaire,

¹ Selon l'Agence Américaine de l'Energie.

² Les objectifs « 20/20/20 » visent une réduction de 20% sur les émissions de gaz à effet de serre, une efficacité énergétique 20% supérieure et une augmentation de 20% de l'utilisation des énergies renouvelables d'ici 2020 à partir des données recueillies en 1990.

³ « 1^{ère} et 2^{ème} génération » renvoie aux réacteurs construits dans les années 1950-90. « 3^{ème} génération » renvoie aux réacteurs construits entre 1990 à 2010. « 3^{ème} génération + » se réfère aux réacteurs construits après 2010. "4^{ème} génération" sont un ensemble de conceptions théoriques de réacteurs nucléaires actuellement à l'étude, la plupart d'entre eux n'étant pas prévue pour être commercialisée avant 2030. Les deux modèles 3e et 3e génération + ont amélioré la technologie des carburants, l'efficacité thermique, les systèmes de sécurité passive et la conception standardisée pour une maintenance réduite et des coûts réduits. Les réacteurs de 4^{ème} génération offrent également des avancées significatives en matière de durabilité, sécurité et fiabilité, économie, résistance à la prolifération et la protection physique.

⁴ Les Stress-tests visent à tester la résistance des réacteurs nucléaires.



- G. Pleinement conscient de la nécessité d'un haut niveau de sécurité dans les centrales nucléaires afin de les protéger des attaques terroristes,
 - H. Constatant les dangers impliqués par la localisation et le transport des déchets nucléaires et la menace posée par les fuites de gaz dans les réacteurs,
 - I. Conscient que, bien que la recherche persiste toujours, la fusion nucléaire présente des avantages par rapport à la fission nucléaire⁵,
 - J. Tenant compte du fait que même si la combustion des énergies fossiles s'avère plus néfaste pour l'environnement que les centrales nucléaires, il serait irréaliste de mettre un terme à leur utilisation,
 - K. Regrettant que les énergies vertes demeurent significativement moins efficaces que le nucléaire,
 - L. Considérant que l'UE doit maintenir tous ses projets de construction de pipelines afin d'assurer la stabilité de ses approvisionnements et la compétitivité des prix,
 - M. Souhaitant réduire la dépendance aux pays étrangers en matière d'énergie en :
 - a) Renforçant le marché interne de l'énergie
 - b) Diversifiant les sources d'approvisionnement énergétique
 - N. Gardant à l'esprit que les coûts d'une sécurité accrue puissent altérer la compétitivité européenne sur le marché énergétique mondial,
 - O. Regrettant la faible confiance qu'accorde l'opinion publique aux énergies renouvelables et au nucléaire;
1. Appelle à une réduction constante de l'utilisation des énergies et à l'augmentation régulière de l'utilisation des énergies vertes tout en maintenant le niveau actuel d'approvisionnement nucléaire;
 2. Approuve la mise à jour de la Politique Énergétique Unifiée pour l'Europe⁶ de sorte qu'elle inclue sécurité, approvisionnement et besoins en terme d'infrastructures;
 3. Exhorte les états membres à moderniser les générations 1 et 2 de centrales nucléaires pour des 3, 3+ et 4 plus efficaces et plus sécurisées, en réutilisant les matériaux pouvant l'être afin de minimiser les coûts;
 4. Soutient la mise en œuvre d'évaluations régulières, harmonisées pour tous les pays européens et régulées par l'AIEA⁷ et l'ENSERG⁸ pour l'ensemble des pays européens, intervenant à toutes les étapes du traitement de l'énergie nucléaire⁹ et dont les résultats de ces évaluations seraient rendus publics de manière transparente;

⁵ La fusion nucléaire génère de l'énergie thermique en fusionnant deux ou plusieurs noyaux atomiques pour former un élément plus lourd, alors que la fission nucléaire brise un noyau atomique en deux ou plusieurs éléments plus petits. La fusion génère beaucoup plus d'énergie que la fission et ses déchets, bien que toxiques, ne sont pas radioactifs et donc plus faciles à stocker. Cependant, elle n'a pas encore été atteinte sur la Terre dans des conditions standard.

⁶ La Politique Énergétique Unifiée pour l'Europe a été introduite en 2007 par la Commission Européenne.

⁷ L'Agence Internationale pour l'Energie Atomique (AIEA) est le centre international de coopération dans le domaine nucléaire au sein des Nations Unies.

⁸ L'ENSERG travaille à améliorer la coopération entre les Etats membres en termes de sûreté nucléaire et de gestion des déchets radioactifs ainsi que de transparence au sujet de la sûreté nucléaire.

⁹ Dont l'enrichissement, la réaction, la génération, le refroidissement et l'élimination.



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

5. Invite à approfondir la recherche dans le domaine de la fusion nucléaire et des formes plus efficaces d'énergies renouvelables;
6. Appuie la recherche sur le retraitement et le stockage des déchets nucléaires et garantit la mise en œuvre de ces procédés si des progrès significatifs sont faits;
7. Invite les centrales nucléaires à aller vers un stockage et un retraitement des déchets sur site;
8. Approuve l'augmentation des amendes pour punir le déchargement sauvage de déchets polluants¹⁰;
9. Est résolu à interdire le stockage de déchets nucléaires dans les mers, fleuves et lacs et incite à la fermeture immédiate des lieux de stockage sous-marins existants;
10. Recommande la réduction des taxes sur les énergies nucléaire et renouvelable en Europe afin de maintenir la compétitivité de l'UE à l'étranger;
11. En appelle au secteur énergétique pour adopter des objectifs éducatifs plus avancés en mettant à disposition des experts pour délivrer des séminaires aux institutions de 2^e et 3^e niveau au sujet de la sécurité de la 4^e génération de réacteurs;
12. Demande la création d'une agence chargée de sensibiliser le public à la consommation d'énergie, en promouvant:
 - a) La réduction de la consommation d'énergie,
 - b) L'utilisation d'appareils économes en énergie,
 - c) Les technologies économes en énergie dans l'industrie automobile, et la technologie verte,
 - d) L'utilisation de 'smart grids'¹¹;
13. Exprime son espoir que d'autres pays s'engageront dans cette voie en partageant leur technologie et leur information;
14. Insiste sur la nécessité d'une surveillance constante des gazoducs par des systèmes de Surveillance de Canalisation assistée par Ordinateur (SCO)¹².

¹⁰ On estime que 2,6 milliards de tonnes de déchets sont générés dans l'UE chaque année - environ 90 millions de tonnes étant classées comme dangereuses. La Commission européenne travaille actuellement à la mise en place d'un organisme dédié à superviser la mise en œuvre et l'application de la loi européenne sur ces déchets.

¹¹ Les 'Smart grids' sont des équipements de transports d'énergie qui alloue l'énergie selon les besoins des utilisateurs calculés sur leur consommation, améliorant ainsi l'efficacité et permettant de réduire le gaspillage énergétique.

¹² Cf http://www.techstreet.com/standards/api/1130?product_id=1040521



MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES

Pas assez approfondie ? Compte tenu des compétences de plus en plus étendues attribuées à l'UE, les citoyens doivent-ils désormais accepter qu'il ne puisse y avoir de représentation sans imposition? Quelle place pour la fiscalité directe dans le financement du budget communautaire ?

Soumise par : Paul Berkhout (NL), Anna Borrell (ES), Benjamin Eisert (DE), Irmak Ergin (TR), William Goyet (FR), Cristian Marius Moise (RO), Rónán O'connor (IE), Sophiko Otiashvili (GE), Ieva Pastare (LV), Achilleas Platanitis (GR), Elena Tripaldi (IT), Kerstin Mathias (Vice-President, DE)

Le Parlement européen des Jeunes,

- A. Profondément concerné par l'euroscpticisme¹ grandissant à l'aube de la crise économique,
- B. Observant les efforts à long terme de l'Union européenne (UE) vers une intégration progressive, ainsi que mentionné par le Traité de Lisbonne,
- C. Sachant qu'un impôt direct européen augmenterait significativement l'influence et la capacité d'action de l'Union,
- D. Prenant en considération les inquiétudes des États membres au sujet de l'harmonisation de la politique fiscale et de son effet sur la souveraineté des États membres,
- E. Tout à fait conscient de l'échec de l'Union européenne dans son objectif de financer son budget à partir de ses propres ressources, comme mentionné dans l'article 269 du TEC²,
- F. Réalisant le potentiel d'une imposition directe afin d'achever les objectifs communautaires de manière indépendante,
- G. Sachant que l'opinion publique, par l'intermédiaire des gouvernements nationaux, peut interférer dans la mise en œuvre des politiques européennes,
- H. Profondément préoccupé par le mode de perception des ressources du budget européen exclusivement fondé sur les transferts intergouvernementaux,
- I. Reconnaissant le manque de responsabilisation de l'exécutif européen envers les citoyens européens en raison de cette imposition directe,
- J. Fortement inquiet par le manque de connaissance publique à propos du financement et des dépenses du budget de l'UE,

¹ cf Taggart, Paul (1998): A touchstone of dissent: Euroscepticism in contemporary Western European party systems. In: European Journal of Political Research, p.366.

² "Le budget devra être entièrement financé par les ressources propres" (art 269).



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

- K. Prenant note que la perception du public peut empêcher l'exécution d'une politique de l'UE par une opposition des gouvernements des Etats membres,
 - L. Notant avec regret que l'imposition directe soulèverait des interrogations sur la légitimité du pouvoir législatif insuffisant du Parlement européen;
1. Proclame que la crise actuelle de l'UE a accentué le besoin d'une plus grande intégration européenne, l'imposition directe étant un outil essentiel pour atteindre ce but;
 2. Confirme que les impôts directs de l'UE permettent de progresser vers plus d'intégration européenne et améliorent la crédibilité du pouvoir de l'UE;
 3. Invite les décideurs européens à utiliser l'imposition directe dans le cadre financier 2014-2020 comme ressource de financement;
 4. Réaffirme la nécessité des contributions à long terme des Etats membres pour permettre l'indépendance financière de l'UE;
 5. Demande à ce que les impôts directs soient employés à poursuivre les objectifs politiques de l'UE tout en évitant l'abus de ce système pour des intérêts nationaux;
 6. Invite l'UE à utiliser l'imposition directe pour financer durablement son budget et appliquer ses politiques;
 7. Considère que la communication entre les citoyens et les institutions européennes sur la fiscalité et le budget européen sont de la plus grande importance;
 8. Approuve l'introduction d'un large impôt européen touchant le secteur financier, s'inspirant des travaux existant sur la taxe sur les transactions financières (TTF)³;
 9. Décide en outre de l'application d'une taxe directe liée à la politique environnementale européenne, comme la taxe sur le secteur du transport aérien⁴;
 10. Appelle à la création d'une commission budgétaire de l'UE constituée par des membres du Parlement européen et de la Commission européenne et ayant pour mission de rédiger le cadre financier et le budget de l'Union;
 11. Fait confiance à l'UE pour que la fiscalité européenne se limite aux secteurs dans lesquels l'influence communautaire soit bénéfique pour ses citoyens.

³ Une taxe sur les transactions financières est un impôt placé sur un type spécifique (ou plusieurs types) de transaction financière pour un (ou plusieurs) but(s) spécifique(s). Une opération financière est un événement ou une condition contractualisé entre un acheteur et un vendeur qui échangent un actif contre paiement. Ce terme a été le plus souvent associé au secteur financier, par opposition aux taxes à la consommation payées par les consommateurs.

⁴ Taxe sur les transactions, la taxe sur l'aviation est prélevée sur les transactions légales, en l'occurrence sur le transport commercial de passagers par les compagnies aériennes.



MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION I

L'effet Guggenheim: Alors que le double apport économique et culturel du secteur artistique est reconnu de plus en plus largement, comment les Etats membres de l'UE et les institutions culturelles peuvent-ils œuvrer ensemble en faveur des pays et des citoyens européens ?

Soumise par : Daniela Afloarei (RO), Giulia Bandera (IT), David Briscoe (IE), David Criado (NL), Thomas Goujat-Gouttequillet (FR), Martina Greenwood (CH), Elena King (ES), Julian Posch (AT), Zita Praskova (CZ), Johanna Rehn (FI), Sam Skalla (UK), Tatyana Sokolova (RU), Mathilda Stenmark (SE), Ulrich Johannes Völker (DE), Justyna Wizniewska (PL), Leonie Goetsch (Présidente de commission, NL)

Le Parlement européen des Jeunes,

- A. Prenant en compte la définition de la Commission européenne du secteur culturel¹,
- B. Reconnaissant les avantages socio-économiques, financiers, unificateurs et humains pouvant résulter du développement du secteur des arts,
- C. Préoccupé par la hausse des compressions budgétaires dans le secteur culturel à travers l'Union européenne (UE) en raison de la conjoncture économique actuelle,
- D. Notant que parce que les "objectifs culturels se placent en dessous des considérations économiques"², le secteur des arts souffre de relativement plus de compressions budgétaires que d'autres secteurs,
- E. Notant en outre l'impact disproportionné des coupes budgétaires décidées au niveau national et mises en œuvre au niveau régional,
- F. Ayant noté les diverses augmentations de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au sein des Etats membres et leur impact négatif sur le secteur des arts,
- G. Satisfait de la contribution de l'Europe à la culture mondiale comme de sa position de premier plan dans le marché culturel global,
- H. Attirant l'attention sur l'article 167 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)³ qui souligne l'engagement de l'UE pour promouvoir une culture commune, tout en préservant la diversité régionale,

¹ Cette définition de la «Culture» caractérise «les activités menées par un groupe de personnes, et le produit de ces activités, en s'appuyant sur l'éveil et l'éducation de l'esprit». Ici la culture est employée comme adjectif («secteur culturel», «industries culturelles», «produits culturels»). Trois caractéristiques peuvent être attachées à ces activités "culturelles": ils impliquent une certaine forme de créativité dans leur production, ils sont concernés par la génération et la communication des moyens symboliques; leur production incarne potentiellement au moins une certaine forme de propriété intellectuelle.

² Cf Article 167 (ex Article 151 TEC).



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

- I. Reconnaissant l'existence et l'importance d'initiatives culturelles européennes tels que:
 - a) Le programme Culture de l'UE 2007 – 2013⁴,
 - b) L'Union de l'Innovation⁵,
 - c) Europeana⁶,
 - d) L'Agenda Européen pour la Culture⁷,
 - J. Reconnaissant la disparité entre les niveaux d'interaction entre les gouvernements des Etats membres avec les institutions culturelles majeures et mineures,
 - K. Saluant le travail de nombreuses organisations non-gouvernementales (ONG) qui contribuent activement au développement du secteur culturel en Europe,
 - L. Reconnaissant l'importance de l'éducation culturelle pour les jeunes,
 - M. Regrettant les coûts disproportionnellement élevés de certaines écoles spécialisées dans le secteur des arts,
 - N. Notant avec préoccupation l'inaccessibilité sociale, économique et géographique de certaines formes d'art,
 - O. Reconnaissant les avantages du bénévolat à des projets artistiques locaux,
 - P. Notant l'évolution récente du secteur culturel ainsi que son potentiel de développement, s'agissant notamment de l'utilisation des nouveaux médias;
1. Attire l'attention sur les bénéfices de "l'effet Guggenheim"⁸ pour les gouvernements et les investisseurs, comme un stimulant au développement culturel et économique au niveau régional;
 2. Exhorte les gouvernements de l'UE de reconnaître l'interdépendance des arts de base, l'industrie créative et l'industrie culturelle au moment de décider de la politique culturelle;
 3. Presse les Etats membres d'appliquer des taux réduits de TVA sur les biens et services culturels comme prévu par la directive du Conseil 2006/112/CE⁹ afin de stimuler l'apport culturel, nécessaire au développement économique du secteur des arts;
 4. Invite les Etats membres à reconnaître le lien fondamental entre secteur des arts et objectifs économiques ainsi que sa capacité à stimuler les sphères sociales et économiques lorsqu'ils envisagent des compressions budgétaires;

³ Article 167 (ex Article 151 TEC):

⁴ Le programme Culture de l'UE 2007 - 2013 est un programme culturel qui fournit du financement à un large éventail de projets culturels à travers l'Europe, avec le but de promouvoir une identité européenne commune.

⁵ L'Union de l'Innovation est une initiative de la stratégie « Europe 2020 ».

⁶ Europeana est une archive numérique permettant gratuitement un accès mondial aux images, textes, audio et vidéo.

⁷ En mai 2007, la Commission a proposé un agenda pour la culture fondé sur trois ensembles d'objectifs communs: la diversité culturelle et le dialogue interculturel; la culture comme catalyseur de la créativité et la culture comme un élément clé dans les relations internationales.

⁸ Le processus par lequel une région est revitalisée par l'ouverture d'un établissement culturel de classe mondiale.

⁹ Directive du Conseil 2006/112/CE du 28 Novembre 2006 prévoit un cadre juridique pour l'application des taux de TVA sur les biens et services dans les États membres. Elle les oblige à appliquer un taux normal de TVA d'au moins 15% et permet à un ou deux taux réduits d'au moins 5% sur les biens et services énumérés dans une liste restreinte, y compris le secteur des arts.



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011

Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

5. Demande aux gouvernements de l'UE de coopérer avec les institutions culturelles à promouvoir davantage d'interaction entre les institutions éducatives et les entreprises culturelles;
6. Exige des Etats membres qu'ils génèrent plus d'intérêt parmi les entreprises culturelles pour les étudiants européens à la recherche de bourses pour les écoles d'art spécialisées;
7. Suggère vivement aux gouvernements de l'UE, aux institutions culturelles et aux ONG de soutenir les personnes défavorisées en Europe qui tentent d'intégrer une école d'art spécialisée;
8. Recommande aux gouvernements de s'efforcer de soutenir des projets et institutions culturels au niveau régional;
9. Invite la Commission européenne pour la culture à travailler davantage avec les institutions culturelles pour faciliter la diffusion et le partage des arts du spectacle et visuels à travers de nouveaux médias;
10. Demande aux gouvernements de l'UE de:
 - a) Continuer à investir dans le secteur européen des arts,
 - b) Promouvoir l'identité culturelle de l'Europe.



MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION DES LIBERTES CIVILES, DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES INTERIEURES I

La privation de libertés doit-elle rimer avec la privation de droits ? Comment les membres du Conseil de l'Europe devraient-ils apprécier les conditions de détention afin de s'assurer que les droits des prisonniers soient légalement garantis et concrètement respectés ?

Soumise par: Thomas Avender (AT), Oana Cotoara (RO), Lorenzo D'Eri (IT), Gundega Elerte (LV), Trisha Fitzpatrick (IE), Tamta Gelashvili (BG), Adina Harlacher (SE), Madli Kullaste (EE), Korina Kvadranti (HR), Philipp Magin (DE), Mersina Mellidou (GR), Juliette Preston (GB), Anne-Sophie Rialland (FR), Nastassia Salash (BY), Anni Savolainen (FI), Zeynep Yavuz (Présidente de Commission, TR)

Le Parlement Européen des Jeunes,

- A. Remarquant avec inquiétude que l'interprétation juridique et l'application pratique de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CESDH) et les Règles pénitentiaires européennes (RPE) divergent entre les membres du Conseil de l'Europe, violant ainsi les articles 1¹ et 18² de la CESDH,
- B. Pleinement conscient que la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) n'est pas efficace parce que:
- a) Les plaintes pour violation des droits de l'homme ne parviennent pas à l'atteindre du fait des retards engendrés par l'inefficacité des systèmes juridiques nationaux,
 - b) Le nombre de plaintes excède les capacités de traitement de la Cour,
 - c) Les prisonniers ne sont pas toujours informés de leurs droits et de la procédure d'appel à la CEDH,
 - d) Les prisonniers ne peuvent pas toujours obtenir l'assistance d'un avocat, ce qui est en contradiction avec l'article 6³ de la CESDH,

¹ L'article 1 décrit que les Hautes Parties contractantes garantissent à tous par leur juridiction les droits et les libertés définis dans la CESDH

² L'article 18 décrit que les restrictions permises par la CESDH accordées aux dits-droits et libertés ne sont pas appliquées pour aucune autre raison que celle pour laquelle elles ont été prescrites

³ L'article 6 décrit qu'une personne accusée d'un délit criminel a le droit de se défendre en personne ou par l'intermédiaire d'une assistance juridique choisie par elle-même ou étant gratuite si cette personne n'a pas les moyens suffisants pour payer l'assistance juridique.



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

- C. Reconnaissant que le « Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants »⁴ ne parvient pas à assurer la protection des droits fondamentaux des prisonniers et détenus,
- D. Regrettant que les ressources financières allouées aux systèmes de détention:
 - a) Soient insuffisantes pour garantir les droits de l'homme fondamentaux mentionnés dans la CESDH,
 - b) Diffèrent selon les pays,
- E. Remarquant par ailleurs que les divergences d'accord du droit de vote aux prisonniers à travers les Etats membres de la Communauté européenne violent des articles 10⁵ et 14⁶ de la CESDH et l'article 3⁷ du Protocole de la Convention,
- F. Gardant à l'esprit que, selon l'article 6⁸ de la CESDH, les détenus ont le droit de vote et de se présenter aux élections, étant présumés innocents avant d'avoir été prouvés coupables,
- G. Tenant compte du fait qu'il y ait un manque d'information et de ressources médiatiques à l'intérieur des prisons pour les prisonniers,
- H. Insistant sur le fait que selon l'article 6⁹ de la CESDH, un procès juste doit être traduit dans une langue comprise par l'accusé,
- I. Inquiété par le fait que le respect de la vie privée et de la vie familiale des prisonniers n'est pas toujours assuré à cause:
 - a) Des restrictions sur la communication et les visites,
 - a) De la gestion des communications,
- J. Remarquant avec profonde inquiétude que certains détenus:
 - a) Sont retenus pour une durée excessive,
 - b) Ne reçoivent pas de dédommagements dans le cas où la durée de leur détention excède celle de leur peine, violant ainsi l'article 7¹⁰ de la CESDH,
- K. Remarquant avec regret que le problème du transfert des prisonniers d'un Etat membre du Conseil de l'Europe (CoE) à l'autre n'est pas intégralement abordé par la CESDH,

⁴ Le CPT est une institution préventive non-judiciaire dont le but est de protéger les personnes privées de leurs libertés, à travers des visites non-annoncées aux postes de police, en prison, dans les centres de détention des migrants, les hôpitaux psychiatriques et autres endroits où les personnes sont privées de leur liberté. Elle rédige un rapport contenant des recommandations visant à améliorer la situation dans le pays d'accueil.

⁵ L'article 10 décrit que toute personne a la liberté d'expression

⁶ L'article 14 décrit que le respect des droits et des libertés exprimé dans la CESDH doit être assuré sans discrimination d'aucune sorte

⁷ L'article 3 du Protocole de la Convention décrit que les Hautes Parties contractantes s'engagent à tenir les élections libres, sous des conditions qui garantiront la liberté d'expression.

⁸ L'article 6 décrit que toute personne accusée de délit criminel est présumée innocente jusqu'à preuve de culpabilité selon la loi

⁹ L'article 6 décrit que toute personne accusée de délit criminel a le droit d'obtenir l'assistance gratuite d'un interprète si elle ne comprend pas ou ne parle pas la langue utilisée au tribunal

¹⁰ L'article 7 décrit que personne ne doit se voir imposer une pénalité plus lourde que celle qui a été appliquée au moment où le délit criminel a été commis



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

- L. Regrettant Profondément le fait que l'insuffisance de la réinsertion des prisonniers soit due à l'absence:
 - a) D'une éducation reconnue des prisonniers, en violation de l'article 2¹¹ du Protocole de la Convention,
 - b) D'un plan de réinsertion structuré efficace,
 - M. Croyant Profondément qu'il devrait y avoir des offres d'emplois équitablement rémunérées pour les prisonniers durant leur incarcération dans chaquous les Etats membres du CoE,
 - N. Réalisant que la perception négative de prisonniers par l'opinion publique soit due:
 - a) Aux préjugés,
 - b) Au manque de compréhension des raisons de l'incarcération,
 - c) Au manque de connaissances sur les conditions de détention et des infrastructures pénitentiaires,
 - O. Observant que les hommes politiques déterminent leurs priorités politiques selon l'opinion publique,
 - P. Profondément perturbé par l'atmosphère sociale délétère au des prisons causée par:
 - a) Les gangs¹²,
 - b) Les abus faits aux prisonniers par les gardiens et par les autres prisonniers, en violation des articles 313 et 514 de la CESDH;
1. Exhorte les membres du Conseil de l'Europe à rédiger un Protocole pour la CESDH incluant les articles 1, 2, 3 et 4 des principes fondamentaux¹⁵ des Règles pénitentiaires européennes comme strict minimum;
 2. Encourage les membres du CoE à appliquer tous les articles des RPE¹⁶;
 3. Propose un forum annuel pour les représentants des Etats membres du CoE et les juges de la CESDH afin de discuter et développer une compréhension commune de l'interprétation de la CESDH et de délivrer un rapport suite à la rencontre;
 4. Recommande d'améliorer l'efficacité de la CESDH en:
 - a) Augmentant le nombre d'assistants dans la CESDH,

¹¹ L'article 2 du Protocole de la Convention décrit que personne ne peut se voir refuser le droit à l'éducation

¹² Ce terme décrit les différents types d'activités de contrebande dans l'enceinte des prisons

¹³ L'Article 3 mentionne que personne ne doit être soumis à la torture ou à un traitement ou une punition inhumain et dégradant.

¹⁴ L'Article 5 précise que tout le monde a le droit à la liberté et la sécurité de sa personne. Seul le droit à la liberté peut être retiré selon une procédure respectant la loi.

¹⁵ 1. Toutes les personnes privées de liberté doivent être traitées avec le respect de leurs droits. 2. Les personnes privées de liberté conservent tous les droits qui ne leurs sont pas légalement retirés par la décision les condamnant ou les plaçant en détention provisoire. 3. Les restrictions imposées aux personnes privées de liberté doivent être au minimum nécessaires et proportionnées à l'objectif légitime pour lequel elles sont retirées. 4. Les conditions de détention violant les droits des prisonniers humains ne sauraient être justifiées par le manque de ressources.

¹⁶ Les Règles pénitentiaires européennes sont un ensemble de recommandations émises par le Comité des Ministres aux gouvernements nationaux. Ils établissent des normes minimales concernant le personnel pénitentiaire, les détenus et prévenus.



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

- b) Encourageant les gouvernements nationaux à revoir les procédures de leurs tribunaux nationaux,
 - c) Incluant un cours sur les Droits de l'Homme expliquant les fonctions de la CESDH et la CEDH dans le processus éducatif des prisonniers;
5. Incite le « Comité pour la prévention de la torture » à effectuer des inspections annuelles dans chaque Etat membre du CoE, en tenant compte des RPE comme de la CESDH;
 6. Appelle à la création d'enquêtes anonymes menées par le Comité de Prévention de la Torture adressées aux criminels incarcérés et aux détenus afin d'obtenir des informations sur les conditions d'incarcération et les infrastructures pénitentiaires;
 7. Demande à ce que, lorsque les Etats membres du CoE ne réagissent pas à un rapport du Comité de Prévention de la Torture dans un délai de six mois, ledit rapport soit publié et envoyé à la CEDH afin d'être utilisé à charge dans de futurs procès;
 8. Demande au Conseil de l'Europe :
 - a) D'appliquer des sanctions si aucune action n'est entreprise par les gouvernements interpellés par des rapports dans un délai de deux ans,
 - b) De retirer le statut de membre du CoE à un Etat membre après 10 ans d'inaction suite à un rapport,
 9. Recommande au Conseil consultatif de juges européens¹⁷ de développer la formation d'agents des forces de l'ordre et d'y inclure des qualifications telles que la gestion de conflit ou la compréhension de la mise en oeuvre des Droits de l'Homme;
 10. Approuve l'addition d'un protocole à la CESDH qui impose le droit de vote pour tous les criminels incarcérés, sauf si dans certains cas un tribunal national a retiré ce droit après un procès équitable;
 11. Demande à ce, qu'en application de la CESDH, tous les Etats membres du CoE permettent aux détenus de voter et de se présenter aux élections;
 12. Fait pression sur la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale¹⁸ pour qu'elle fournisse un traducteur pour toutes les étapes juridiques pour les détenus et les prisonniers qui ne parlent pas la langue nationale du pays dans lequel le procès a lieu;
 13. Exige que les Etats membres du CoE dédommagent :
 - a) Les détenus déclarés innocents au cours de leur procès,
 - b) Les criminels incarcérés dont la peine est plus courte que la durée de détention;
 14. Appelle les Etats membres du CoE à procurer au criminel l'option de purger leur peine dans un pays duquel ils sont citoyens suite à un procès dans le pays dans lequel le crime a été commis;

¹⁷ Le Comité Consultatif des Procureurs Européens (CCPE) travaille à l'amélioration des pratiques dans ce domaine.

¹⁸ Les États membres du Conseil de l'Europe s'engagent à s'accorder mutuellement l'assistance la plus large possible dans la collecte de preuves et l'audition des témoins, des experts et des accusés. La convention établit les règles de ce soutien mutuel.



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

15. Demande avec insistance que :
 - a) Tous les membres du CoE permettent un accès à l'éducation formelle, notamment à de second degré et de niveau universitaire,
 - b) Tous les membres du CoE appliquent immédiatement les articles 103.3 et 103.4¹⁹ des RPE;
16. Suggère aux Etats membres du CoE de mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation visant à procurer des informations sur les raisons de l'emprisonnement et les conditions de vie dans les conditions par :
 - a) Des documentaires,
 - b) Des campagnes médiatiques via la télévision et la radio,
 - c) Des visites dans les lycées par des anciens détenus,
 - d) La création d'un site internet participatif offrant des informations générales sur les prisons et les améliorations envisagées;
17. Recommande l'apport d'un plus grand panel d'activités en groupes et de loisirs pour les prisonniers et les détenus afin de réduire l'atmosphère sociale négative et agressive.

¹⁹ 103.3 Les détenus condamnés doivent être encouragés à participer à l'élaboration de leurs plans d'exécution de peine,
103.4 Autant que possible, ces plans doivent inclure : a. travail; b. éducation; c. autres activités et d. préparation à la sortie.



MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

Quelle soit transfrontalière, transnationale ou interrégionale, la coopération territoriale européenne contribue concrètement à la construction européenne. Dans le cadre des réflexions sur la politique de Cohésion 2014-2020, quelle place et quels moyens devrait avoir la coopération territoriale européenne dans la future politique régionale de l'UE ?

Soumise par : Raphael Bek (AT), Noura Berrouba (SE), Arnie Birss (GB), Lyubov Dvoretzkaya (UA), Christine-Bianca Hanganu (RO), Panagiotis P. Kalaïdhopoulos (GR), Nives Kaprocki (RS), Yuliya Miadzvetskaya (BY), Balázs Nemes (HU), Mia Wessels (NL), Katie Teahan (Présidente de commission, IE)

Le Parlement européen des Jeunes,

- A. Tenant compte du fait que la Coopération territoriale européenne (CTE) est l'un des trois objectifs de la Politique de Cohésion, qui a pour but de minimiser les effets négatifs des barrières physiques existantes au sein de l'Union européenne (UE)¹, et inclut trois niveaux d'action: un transnational², un interrégional³, et un transfrontalier⁴,
- B. Déplorant le manque de clarté des missions de la CTE telles que définies par l'UE,
- C. Alarmé par la sous-représentation du secteur privé, et spécialement des Petites et Moyennes Entreprise (PME) dans les projets coordonnés par la CTE,
- D. Déplorant la difficulté pour les acteurs privés et publics d'avoir accès à des informations pertinentes au sujet de la CTE,
- E. Reconnaisant le manque de connaissance des autorités régionales concernant les objectifs et les missions de la CTE,
- F. Affirmant que la CTE facilite la mise en place des objectifs de la stratégie Europe 2020⁵,
- G. Inquiété par le fait que les résultats des projets coordonnés de la CTE soient uniquement évalués sur un plan financier,
- H. Notant qu'actuellement les financements destinés aux projets sont attribués aux collectivités territoriales plutôt qu'aux projets eux-mêmes,

¹ Le CTE représente 2.5% du budget de la Politique de cohésion (qui comprend également des programmes Convergence, Compétitivité régionale et les objectifs liés à l'emploi).

² Transnational : qui recoupe des coopérations entre plusieurs régions provenant d'au minimum de trois pays de l'Union.

³ Interrégional : qui recoupe des coopérations entre des régions des 27 Etats membres.

⁴ Transfrontalier : qui recoupe des projets entre des régions de l'Union et des régions hors Union européenne.

⁵ La stratégie Europe 2020, développée dans le traité de Lisbonne, recouvre les questions de l'emploi, de la recherche, du développement et de l'innovation, de la question du changement climatique et de l'énergie, de l'éducation, de la pauvreté et de l'exclusion sociale.



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

- I. Reconnaisant les résultats positifs de la CTGE⁶ et de la ROAT⁷;
 1. Déclare que le rôle de la CTE est de favoriser les coopérations régionales et de faire face aux préoccupations communes;
 2. Encourage la participation des PME, étant donné leur intérêt spécifique pour la politique de cohésion;
 3. Demande aux autorités engagées dans des programmes CTE, tout en respectant l'objectif fixé, d'informer les PME concernées des opportunités existantes dans les projets en cours;
 4. Recommande la création d'un site internet pour la CTE permettant de mettre en ligne les rapports du JTS⁸ afin que ceux-ci :
 - a) Soient accessibles par tous les acteurs,
 - b) Permettent l'amélioration des relations entre les entités régionales, nationales et supranationales;
 5. Confirme la nécessité pour la CTE d'être en conformité avec les objectifs de la stratégie Europe 2020;
 6. Prie instamment le STJ de poursuivre l'évaluation scrupuleuse des projets coordonnés par la CTE après qu'ils aient été achevés afin de mesurer leur impact plus largement;
 7. Recommande que les financements soient directement attribués aux porteurs de projets eux-mêmes et non aux collectivités associées;
 8. Demande que soient adoptés des critères de qualification de la CTE pour permettre une meilleure évaluation des projets de coordination afin de vérifier qu'ils correspondent bien aux objectifs recherchés;
 9. Souhaite que parmi ces critères, soient retenus :
 - a) La volonté de tous les acteurs de participer pleinement à la réalisation du projet,
 - b) Les potentielles retombées à moyen et long terme du projet,
 - c) La prise en compte dans les projets des priorités incluses dans d'autres programmes européens;
 10. Considère que les critères mentionnés précédemment aideront et rationaliseront le travail de la ROAT;
 11. Appuie la CTE à soutenir les projets nationaux dont les objectifs seraient en accord avec les objectifs de la CTE;
 12. Suggère enfin que la CTE reste ouverte sur une grande diversité de projets.

⁶ Les Réseaux d'Observation de L'Aménagement du Territoire représente l'entité légale désignée à faciliter et promouvoir le travail de la CTE sous ses filières définies.

⁷ Le Réseau Observatoire européen de l'Aménagement spatial est un programme comprenant des tâches avec des études dynamiques à l'intérieur du Territoire Européen, se concentrant sur les structures territoriales, trends et les impacts des politiques à l'intérieur de l'UE. (Centre de Politique Européen, Résumé de Politiques, Mars 2007)

⁸Le Secrétariat Technique Joint, mis en place pour chaque projet CTE, est chargé du recueil de l'information et de l'évaluation de la mise en œuvre de chacun des projets.



MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES I

« Indignados », les jeunes Européens ? Malgré de plus grandes opportunités d'études et de mobilité, le malaise au sein de la jeunesse européenne est profonds. Quelles mesures les institutions communautaires et les acteurs nationaux pertinents peuvent-ils mettre en œuvre pour permettre aux jeunes de trouver leur place dans la société ?

Soumise par: Luis Algeciras jimenez (ES), Emmanuelle Clement (FR), Rosaura Conti (IT), Carlo Eckert (DE), Giorgia Giani (GR), Ana Isabel Gonçalves (PT), Andreas Hadjimitsis (CY), Triin Heinla (EE), Hanna Karlsson (SE), Sandra Moldane (LV), Aimilia Mylona (GR), Gábor Soma Plecsko (HU), Reinder Vos de wael (NL), Ruben Wagenaar (Vice-Président, NL)

Le Parlement Européen des Jeunes,

- A. Remarquant avec inquiétude l'influence qu'a eue la récession économique sur l'emploi en Europe, et son impact particulièrement préjudiciable sur les opportunités d'emploi et les niveaux de salaire des jeunes,
- B. Conscient que sur le long terme, le chômage des jeunes peut avoir une influence néfaste sur l'individu comme sur la société, du fait de perspectives d'emploi réduites pour les jeunes et donc de la possibilité d'exclusion sociale,
- C. Profondément alarmé par le nombre de décrochages scolaires¹ au sein de l'UE qui a atteint 14,3% en 2010, limitant alors les perspectives de carrière des jeunes concernés et augmentant par la même leur risque d'exclusion sociale,
- D. Accueillant avec enthousiasme le lancement du Programme *Jeunesse en Mouvement* par la Commission européenne en 2010,
- E. Soutenant l'introduction de mesures telles que l'Instrument européen de microfinancement et le programme *Youth at Work*²,
- F. Agréant avec les objectifs de l'« Europe 2020 » visant à faire passer le pourcentage de décrochage scolaire en-dessous des 10%,
- G. Réalisant que le nombre élevé de diplômés à la recherche d'un emploi pendant la crise financière a eu pour résultat de réduire le nombre de postes vacants et de saturer le marché du travail,
- H. Alarmé par le manque d'adéquation entre les systèmes d'éducation européens et le marché du travail, entraînant un échec de l'intégration des jeunes nouvellement diplômés sur le marché du travail,

¹ Jeunes étudiants quittant l'enseignement secondaire avant d'avoir obtenu une qualification.

² Ces programmes ont pour but de fournir des soutiens financiers et autres aides aux jeunes entrepreneurs souhaitant démarrer leur propre entreprise.



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

- I. Affirmant qu'il est essentiel, pour assurer une transition progressive vers le marché du travail, que les jeunes acquièrent de l'expérience professionnelle au cours des enseignements secondaire et universitaire,
 - J. Tout à fait conscient que la forte attractivité de certains cursus a eu pour conséquences une surabondance de travailleurs qualifiés, ainsi qu'un manque d'opportunités professionnelles dans certains secteurs et des pénuries dans d'autres,
 - K. Observant que la maîtrise de compétences sociales³ est fortement appréciée par les employeurs, mais que dans les systèmes éducatifs de nombreux pays européens ces compétences ne sont néanmoins pas assez reconnues et valorisées,
 - L. Déplorant le manque de valorisation et de connaissance des bienfaits de l'éducation informelle par les employeurs,
 - M. Notant avec grand regret que même si la protection et les aides sociales sont destinées à aider les personnes dans le besoin, certains de leurs bénéficiaires cessent d'être actifs en s'habituant à recevoir de telles aides,
 - N. Gardant à l'esprit le fait qu'en période de récession économique, les salaires minimums peuvent entraîner une augmentation des taux de chômage chez les jeunes, les employeurs ayant tendance à licencier les travailleurs les plus jeunes et les moins expérimentés en premier, dans le but d'économiser de l'argent,
 - O. Tenant compte du fait que des lois rigides de protection de l'emploi peuvent avoir un effet néfaste sur l'emploi des jeunes, le licenciement d'employés plus âgés étant plus coûteux;
1. Recommande aux gouvernements européens de mettre en place des systèmes de soutiens financiers fondés sur les résultats universitaires des étudiants des couches socio-économiques les moins favorisées, afin de les inciter à obtenir de meilleurs résultats et une qualification appropriée;
 2. Exhorte les gouvernements européens à exiger que chaque citoyen termine ses études secondaires, ou au minimum à rendre l'assiduité scolaire obligatoire jusqu'à 18 ans;
 3. Encourage les gouvernements européens à améliorer l'accès aux programmes d'éducation de la seconde chance pour les jeunes en situation de décrochage; ces programmes étant caractérisés par des groupes à effectifs réduits, par des contenus adaptés en fonction de l'âge, et par des cours comprenant savoir théorique comme expérience pratique;
 4. Souhaite que les gouvernements européens garantissent la valorisation et le développement des compétences sociales dans l'enseignement supérieur, et assurent une meilleure reconnaissance de ces compétences dans les méthodes de recrutement;
 5. Appelle les gouvernements européens à s'assurer que des conseils d'orientation soient disponibles tout au long des enseignements secondaire et universitaire, sous forme de séminaires, de cours ou de conseillers, afin de :
 - a) Fournir des informations sur les opportunités de carrière et les demandes du marché du travail,

³ Exemples : talents de présentation, travail d'équipe, confiance, etc.



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

- b) Sensibiliser les jeunes sur les droits des employés,
 - c) Garantir une concordance entre les différents cursus et les aptitudes et talents individuels;
6. Demande aux gouvernements européens de s'assurer que tout étudiant de l'enseignement supérieur effectue un stage professionnalisant d'un minimum d'une semaine par année scolaire pendant les 3 dernières années de ses études;
 7. Appelle les gouvernements européens à s'assurer que les stages d'une durée minimum d'un semestre soient un élément obligatoire de tout diplôme universitaire, et à ce que les universités jouent un rôle actif dans la recherche d'un poste adapté;
 8. Exige des gouvernements européens qu'ils introduisent dans les entreprises une réduction des taxes de sécurité sociale durant deux ans, afin de les inciter à embaucher les stagiaires et employés temporaires;
 9. Appelle tous les gouvernements européens à accorder des allocations chômage aux jeunes ayant été officiellement enregistrés comme chômeurs pendant au moins 6 mois, à condition:
 - a) Qu'ils participent activement aux formations obligatoires,
 - b) Qu'ils fournissent des preuves d'une recherche d'emploi active;
 10. Suggère par ailleurs que la somme allouée aux jeunes chômeurs susmentionnés soit calculée en fonction de leur dernier salaire ou du salaire minimum et de l'ensemble des revenus du foyer, et que les allocations soient accordées pour une durée maximum de 6 mois;
 11. Approuve l'introduction d'un salaire inférieur au salaire minimum dans chaque pays européen pour les 15-22 ans, calculé proportionnellement au salaire minimum et augmentant en fonction de l'âge, afin de rendre l'embauche des jeunes plus avantageuse pour les employeurs;
 12. Appelle les gouvernements européens à mettre en place une « Garantie Jeune Actif » ayant pour but d'offrir un poste ou une formation plus approfondie et des opportunités d'apprentissage pour tout jeune chômeur depuis plus d'un an;
 13. Insiste sur la nécessité de rendre les initiatives de financement, d'appui et du soutien des jeunes souhaitant démarrer une nouvelle entreprise plus visibles et plus accessibles.



MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION DE L'INDUSTRIE, LA RECHERCHE ET L'ENERGIE II

« Au cœur de la politique communautaire » (Rapport Lange, Février 2011): trouver l'équilibre entre compétitivité, croissance et création d'emplois. Quelle devrait être l'orientation de la politique industrielle de l'UE pour les 10 ans à venir ?

Soumise par : Neus Calbet Ilopart (ES), Catalina Ana Maria Croitoru (RO), Tsoukala Evdoxia (GR), Svetlana Galkovskaya (RU), Marija Gavrilov (CS), Aida Grishaj (AL), Liene Krastina (LV), Aleksandra Mnich (PL), Lee Moran (IE), Stefan Nippes (DE), Mattias Olsson (SE), Volodymyr Soldatenko (UA), Léa Trinel (FR), Julie Van Der Post (NL), Kateryna Opanasiuk (Présidente de commission, UA)

Le Parlement européen des Jeunes,

- A. Étant tout à fait conscient que la crise économique a notamment eu pour conséquence d'affaiblir la capacité de résistance de l'Union européenne (UE) face aux défis futurs de compétitivité internationale et de croissance durable,
- B. Profondément convaincu que la politique industrielle de l'Union européenne pour les dix prochaines années doit porter sur la recherche et le développement (R&D) afin de maintenir sa position d'acteur majeur sur le marché mondial,
- C. Conscient que l'intégration du Marché unique se poursuivra,
- D. Attirant l'attention sur la compétitivité industrielle croissante des BRIC¹,
- E. Reconnaissant que, malgré des objectifs industriels communs mais compte tenu des différences de modèles socio-économiques, les Etats membres ont besoin d'une approche propre à chaque pays,
- F. Insistant sur la nécessité d'une transition s'appuyant sur :
 - a) Une économie pauvre en carbone et utilisant les ressources énergétiques de manière rationnelle,
 - b) Des modes de production, de distribution et de consommation propres et durables,
- G. Regrettant vivement le manque de projets d'investissements dans la recherche et le développement dans le cadre de partenariats public-privé (PPI), ce qui freine la compétitivité, le progrès technologique et la création d'emplois,
- H. Conscient que la compétitivité de l'industrie européenne dépend principalement de la qualité et de l'autonomie des services et des infrastructures de production d'énergie, de transport et de communication,

¹ Brésil, Russie, Inde, Chine sont considérés comme étant arrivés à un stade de développement économique avancé



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

- I. Sachant que jusqu'à 45%² des coûts de production par unité viennent du prix des matériaux, alors même qu'un usage intelligent des matières premières et une utilisation rationnelle de l'énergie sont d'une importance cruciale pour l'industrie européenne,
 - J. Reconnaissant que la dépendance croissante à l'égard des matières premières et des ressources naturelles est susceptible d'entraîner une pénurie des matériaux susmentionnés,
 - K. Remarquant avec regret que la présence excessive de barrières administratives freine l'émergence de nouvelles petites et moyennes entreprises (PME)³,
 - L. Profondément alarmé par l'impact dommageable sur l'industrie européenne des violations des droits de la propriété intellectuelle par les économies émergentes,
 - M. Reconnaissant que l'enseignement supérieur est au cœur d'une économie de la connaissance;
-
1. Remarque qu'une hausse importante des investissements de R&D, dans le secteur public comme privé, est primordiale pour que l'UE demeure une leader dans le domaine de la technologie et qu'elle conserve sa compétitivité à l'échelle mondiale, ce qui représente également un moyen efficace de perception de revenus;
 2. Invite les Etats membres à supprimer les obstacles et barrières persistant au sein du marché intérieur, telles que les divergences entre les lois nationales, la multiplication des procédures, ou les difficultés d'accès à certains marchés;
 3. Appelle les Etats membres à approfondir leur coopération par :
 - a) L'harmonisation des législations en vigueur, afin de réduire les coûts de gestion des transactions,
 - b) Le renforcement du rôle de l'UE dans la coordination de la surveillance du marché,
 - c) Une affectation, une gestion et une utilisation plus efficaces de la propriété intellectuelle;
 4. Recommande la création de "Champions Européens", par l'émergence de PME en mesure d'intégrer le marché international par exemple;
 5. Appelle la Commission européenne à stimuler la croissance et à accroître la productivité par :
 - a) Un contrôle et une surveillance des progrès industriels de chaque pays,
 - b) Des recommandations spécifiques pour chaque pays,
 - c) Des "Fitness-checks"⁴ de la législation en vigueur et à venir;

² D'après le rapport Lange sur une Politique industrielle à l'ère globalisée, 2 février 2011.

³ Petites entreprises (nombre de salariés < 50, chiffre d'affaires ≤ 10 millions d'euros) et moyennes entreprises (nombre de salariés < 250, chiffre d'affaires ≤ 50 millions d'euros)

⁴ Actes pris par la Commission pour compléter l'évaluation de sections particulières de la législation. Ces "fitness checks" visent à vérifier si le cadre de régulation d'une politique est en adéquation avec l'objectif visé et, si non, ce qui devrait être amélioré.



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



6. Invite les entreprises à s'engager dans l'éco-innovation et dans de nouvelles opportunités de commerce afin de mettre en place une économie à faible consommation d'énergie et d'optimiser la création d'emplois;
7. Considère qu'une politique industrielle requiert de suivre un protocole d'économies d'énergie, couplé à une consommation d'énergie durable, non polluante et sûre;
8. Soutient les avancées technologiques et la création d'emplois en :
 - a) Encourageant les politiques de pôles de compétitivité⁴ d'entreprises aux niveaux national, régional et européen, afin de surmonter les failles du marché, les inégalités de financement, et plus particulièrement pour créer des passerelles entre entreprises et organismes de recherche,
 - b) Incitant les PPI à investir dans des partenariats commerciaux dans la R&D afin de maximiser la production de produits innovants, de créer des emplois et de générer du profit,
 - c) Redistribuant le travail, dans le cadre d'un système de « flexi-sécurité »⁵;
9. Demande aux Etats membres d'explorer davantage la voie des infrastructures numériques et des technologies innovantes afin de mettre en place une nouvelle infrastructure de communication à haute capacité de transmission dans les zones dépourvues de services;
10. Attire l'attention sur la Stratégie européenne sur les matières premières impulsée par la Commission européenne en juin 2011 et qui souligne l'importance de leur disponibilité pour l'industrie européenne;
11. Incite à poursuivre le développement et la création d'un brevet européen et d'un système de contentieux unifié⁶ sur le brevetage afin de protéger les droits européens de la propriété intellectuelle;
12. Approuve la mise en place d'une politique publique de soutien à la coopération entre industries et universités afin de satisfaire la demande de travailleurs qualifiés dans l'industrie⁷.

⁴ Concentration d'interconnexions entre entreprises, fournisseurs, et institutions associées dans un domaine particulier.

⁵ Fusion entre sécurité sociale et flexibilité du marché du travail.

⁶ En Mai 2011, la Commission a publié un avant-projet contenant les dispositions devant permettre de mettre en œuvre un schéma de protection unifié dans tous les Etats membres.

⁷ En Allemagne, les institutions d'Education supérieure intègrent des études académiques et une expérience professionnelle en utilisant la participation des entreprises accueillant des stagiaires. Leur coût est partagé entre les employeurs et l'Etat.



MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES II

Plus de 15 ans après les accords de Dayton, « la Bosnie-Herzégovine traverse la plus grave crise depuis la fin de la guerre ». Quelle devrait être l'implication de l'Union européenne dans la stabilisation d'un pays dont elle a reconnu « l'avenir européen » ?

Soumise par : Meadhbh Costello (IE), Nemanja Drljaca (CS), Jonathan Engel (DE), Rosanna Irvine (UK), Tomislav Karacic (HR), Mattia Mariotti (IT), Cecilian Mihaljek (CH), Andreia Moraru (RO), Umit Suleyman Onan (CY), Pauline Schmitlin (FR), Fabian Sommer (AT), Jana Trifunovic (NL), Dmitry Vyskrebentsev (RU), Anna O'Leary (Vice-Présidente, IE)

Le Parlement européen des Jeunes,

- A. Reconnaissant la nécessité originelle des Accords de Dayton comme solution immédiate pour mettre un terme à la guerre en Bosnie-Herzégovine (BiH),
- B. Profondément conscient des défauts dus à la rapidité de rédaction des Accords de Dayton comme solution à long terme, tels que:
 - a) La domination des Etats étrangers et la sous-représentation significative des Bosniaques, des Serbes de Bosnie et des Croates durant les négociations,
 - b) La rédaction d'une Constitution ne permettant pas de déterminer par qui et selon quels critères un gouvernement peut être formé¹,
 - c) L'hypothèse erronée que les trois peuples de Bosnie allaient totalement coopérer après la guerre,
 - d) Le manque de fonds pour des infrastructures et une économie durables²,
- C. Alarmé par la polarisation des partis politiques et le manque d'intérêt politique en BiH,
- D. Notant l'incapacité de la BiH à accéder aux fonds européens du fait de l'absence d'un gouvernement central,
- E. Remarquant avec plaisir que 70% de la population de BiH est favorable à l'adhésion à l'UE³,
- F. Insistant sur la candidature potentielle de la BiH à l'adhésion à l'UE comme avancée lors du Sommet de Thessalonique de 2003⁴,
- G. Reconnaissant le district de Brcko comme un exemple de réussite d'une zone multiethnique,

¹ BiH Roundtable, Dayton Peace Agreement : Four years of Experience- Position of the Democratic Alternative (Sarajevo : Helsinki Citizen's Assembly, 2000) , 8

² Neue Burcher Zeitung, Thursday 4th November 2010, Nr. 257

³ Freedom House : Nations in transit 2008 : Democratization from Central Europe to Eurasia

⁴ European Commission Summit, Thessaloniki 21 June 2003, 10229/03 (Press 163)



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

- H. Tenant compte de l'importance des Etats-Unis et de l'OTAN⁵ dans cette région en ce qui concerne leur implication historique comme leur apport en terme de stabilité,
 - I. Conscient du désir de la communauté croate de posséder sa propre entité au sein de la BiH,
 - J. Croyant qu'une décentralisation plus importante serait destructrice en ce qui concerne la stabilité future de la BiH,
 - K. Observant que 72,6%⁶ des citoyens de BiH sont favorables au changement de Constitution, à la lumière des violations des droits de l'Homme soulignées par la Cour Européenne des Droits de l'Homme,
 - L. Tout à fait convaincu de l'importance d'une Constitution amendée comme de la stabilité en BiH,
 - M. Prenant en compte la nature temporaire de la fonction de Haut Représentant en tant que facilitateur de la transition démocratique,
 - N. Profondément alarmé par la corruption⁷ et la représentation disproportionnée des Serbes de Bosnie au sein du système judiciaire de la BiH,
 - O. Alarmé par le taux élevé de chômage et de pauvreté en BiH⁸;
1. Encourage une réforme du système électoral en BiH afin que le parlement soit élu par Représentation Proportionnelle (RP) selon la méthode d'Hondt⁹;
 2. Est déterminé à mener des campagnes d'information non partisans à propos du nouveau système de vote par RP afin de susciter l'intérêt pour la politique et d'accroître la compréhension de ce système auprès de la population de BiH;
 3. Demande des changements constitutionnels progressifs accompagnés d'un développement d'infrastructures afin de garantir la conformité de la Constitution avec les exigences de la CEDH;
 4. Désigne la Commission Centrale Electorale comme juge de la régularité des élections officielles en BiH et comme rapporteur auprès de l'Organisation pour la Sécurité, et la Coopération en Europe;
 5. Incite à la coopération entre Interpol, le Ministère de la justice et la police locale afin de combattre le crime organisé et la corruption en BiH;

⁵ OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

⁶ Prism Research, Sarajevo, Public Opinion Poll, September 2003

⁷ European Commission Report IP/08/288 26th February 2008

⁸ European Council Report, Brussels March 2011

⁹ La Méthode D'Hondt est un mode de scrutin reposant sur la méthode de la moyenne la plus élevées afin d'attribuer les sièges dans un système de représentation proportionnelle. Elle tend à favoriser légèrement les grands partis ou coalitions au détriment de petits partis éclatés.



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

6. Appelle à la création d'un système de quotas ethniques, tel que celui créé post-conflit en Irlande du Nord, afin de garantir une représentation égale au sein de la police locale et du système judiciaire¹⁰;
7. Soutient les « médiateurs » existant en Republika Srpska comme dans la Fédération, ce qui inclut que l'UE mette en place des formations et apporte des fonds à ces entités;
8. Est décidé à accroître l'efficacité des ONG qui surveillent la réconciliation, et qui œuvrent dans les différentes zones dites 'poudrières' de BiH, en:
 - a) Augmentant les financements communautaires,
 - b) Utilisant un système de récompenses pour l'allocation des fonds selon le respect des conditions préalablement convenues,
 - c) Mettant en place un processus moins bureaucratique de demande de fonds communautaires pour les ONG;
9. Suggère avec force l'instauration d'une éducation religieuse commune à toutes les écoles afin de promouvoir la tolérance et l'ouverture d'esprit, sur l'exemple de nombreux Etats membres de l'UE;
10. Autorise une étude officielle de l'UE sur l'état de la réconciliation en BiH en lien avec celle menée par Freedom House¹¹;
11. Appuie l'octroi d'une aide financière de l'UE permettant le développement d'infrastructures de base et du secteur secondaire afin d'encourager la stabilité;
12. Affirme le besoin de coopération accrue entre les conseillers économiques de l'UE et ceux de la BiH afin d'appuyer la mise en oeuvre des réformes économiques nécessaires.

¹⁰ "Good Friday Agreement"

¹¹ Freedom House : Nations in transit 2008 : Democratisation from Central Europe to Eurasia



MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION DES LIBERTES CIVILES, DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES INTERIEURES II

En tenant compte de la difficile situation des migrants et des réfugiés due aux situations politiques en Libye, en Egypte et en Tunisie, ainsi que des divergences internes à l'UE au sujet de la gestion des migrations, quelle politique migratoire l'UE doit-elle envisager pour faire face aux défis actuels de l'immigration légale comme illégale dans les Etats membres de manière adéquate ?

Soumise par : Agnieszka Matyja (PL), Alessandro Delle Cese (IT), Andrew Bathe (IE), Anna Englund (FI), Anna Trine Raudsepp (EE), Anna Tankel (GB), Beatrice Reichel (SE), Carmen Guzman Garcia (ES), Danai Tselou (GR), Felix Adrian Niemeier (DE), Julia Fischmann (AT), Rifat Koseoglu (CY), Krzysztof Ignaciuk (PL), Martina Visnjic (HR), Rodrigo Reis (Président de commission, IT)

Le Parlement européen des Jeunes,

- A. Reconnaissant que l'Union européenne (UE) doit être préparée à un afflux massif d'immigrés en réaction à des crises politiques, économiques ou humanitaires comme le « printemps arabe »,
- B. Conscient de l'importance de former des liens multilatéraux avec les pays tiers dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage (PEV)¹ ainsi que du « Partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le Sud de la Méditerranée »² afin de promouvoir le développement international et des engagements des pays tiers en matière de politique migratoire,
- C. Fortement préoccupé par les récentes demandes de révision des accords de Schengen et les dangers que cette révision peut poser pour l'intégration européenne³,
- D. Reconnaissant l'importance de l'agence FRONTEX⁴ dans la surveillance des frontières extérieures de l'Union tout en saluant en particulier le succès de l'opération Hermes 2011⁵,

¹ Politique visant à assurer la stabilité et la prospérité du voisinage en offrant de l'aide, un accès au marché et une coopération dans différents domaines tout en demandant aux partenaires de mettre en oeuvre des réformes.

² La stratégie énonce ce que l'Europe peut faire pour soutenir les changements importants dans le voisinage du Sud en se fondant sur trois piliers principaux: i) une aide ciblée pour la transition démocratique et le renforcement des institutions, avec un accent particulier sur les droits humains, des réformes constitutionnelle et judiciaire et la lutte contre la corruption; ii) un partenariat étroit avec les peuples, avec un accent particulier sur le soutien à la société civile et plus de possibilités pour les contacts entre les personnes, en particulier pour les jeunes, iii) un soutien à la croissance économique, au développement et à la création d'emplois, notamment par le soutien aux petites et moyennes entreprises.

³ Sarkozy menaçant de suspendre la suppression des frontières intérieures en réaction à la délivrance de visas par l'Italie aux ressortissants tunisiens fuyant les événements dans leur pays en Mai 2011.

⁴ Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne - Agence européenne chargée de la gestion des frontières extérieures en assurant la sécurité des frontières de l'UE avec des Etats non membres, crucial pour prévenir l'immigration illégale aux rives sud de l'UE.

⁵ Opération menée par FRONTEX dans la Méditerranée, en particulier à Lampedusa et à Malte afin de gérer l'afflux croissant de migrants dû aux récents événements en Afrique du Nord.



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



- E. Réaffirmant que pour remplir son mandat l'agence FRONTEX a besoin de financements adéquats et continus,
- F. Gardant à l'esprit les conséquences sociales des migrations et l'importance de permettre une certaine diversité sociale,
- G. Reconnaissant l'obligation humanitaire de s'assurer que les droits des migrants sont respectés:
 - a) A l'arrivée dans le territoire de l'UE,
 - b) Au cours d'un séjour potentiel dans les centres de rétention du territoire communautaire,
 - c) Durant le délai de traitement des demandes d'asile,
- H. Alarmé par l'abus généralisé de la politique d'asile dans l'UE, notamment via des pratiques telles que :
 - a) L' « asylum shopping »⁶,
 - b) L'acquisition frauduleuse du statut de réfugié politique;
- I. Profondément préoccupé par le manque d'harmonisation entre les politiques migratoires des États membres,
- J. Réaffirmant que chaque État membre peut faire face à un nombre différent de migrants et a le droit de décider combien de migrants il peut admettre ainsi que précisé par l'article 79 du traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE)⁷ ;
- K. Reconnaissant que:
 - a) Dublin II est une mesure essentielle pour prévenir l'«asylum shopping»,
 - b) Il y a une nécessité à approuver et améliorer le système EURODAC⁸,
 - c) Les bénéfices de Dublin II ne peuvent être tangibles sans une plus grande harmonisation des politiques migratoires nationales,
 - d) De nombreux États membres sont extrêmement insatisfaits du règlement Dublin II et croient qu'il entraîne un partage inégal du fardeau des migrants au sein de l'UE;
- L. Réalisant que les élargissements de 2004, 2007, et ceux à venir posent de nouveaux défis en termes de:
 - a) Sécurité des frontières extérieures,
 - b) Systèmes de partage d'information;
- 1. Réaffirme qu'aucune des révisions des Accords de Schengen⁹ n'est nécessaire car il comporte des clauses de sécurité permettant aux gouvernements nationaux de reprendre le contrôle des frontières intérieures en cas d'urgence;

⁶ La pratique du dépôt des demandes dans plusieurs pays européens à la fois dans l'espoir d'être accepté dans l'un au moins.

⁷ Cf article 79

⁸ Eurodac est une base de données communautaire opérationnelle depuis le 15 janvier 2003, doté d'un système automatisé de reconnaissance d'empreintes digitales.



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

2. Prie instamment la mise en œuvre complète et l'amélioration constante du système d'asile européen commun¹⁰ selon lequel:
 - a) Les demandes d'asile ne seront plus adressées à l'État où le candidat arrive tel que mis en place par Dublin II, mais à l'UE indépendamment du lieu où le demandeur arrive,
 - b) L'UE invite les Etats membres à accepter un certain nombre de candidats,
 - c) Les décisions prises par l'UE en ce qui concerne les demandeurs d'asile s'appliquent à tous ses membres;
 - d) Les États membres continueront à avoir le droit souverain d'accepter ou de rejeter les demandes d'asile;

3. Demande à FRONTEX d'avoir une allocation supplémentaire de financement en vue de:
 - a) Satisfaire la demande accrue de ses services dans la sécurisation des frontières extérieures,
 - b) Travailler pour obtenir de l'aide humanitaire et l'assistance médicale aux migrants lorsque cela est nécessaire lors de ses opérations;

4. Prie instamment les États membres d'accroître la transparence de leurs centres de détention en accordant l'accès à des ONG compétentes et aux médias afin d'en faire le rapport sur la conformité avec la loi internationale des droits de l'Homme en conformité avec la Convention de Genève¹¹ et la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés¹²;

5. Approuve les efforts de mise en œuvre le SIS II¹³ à l'horizon 2013 car il est un préalable indispensable à un contrôle plus efficace des frontières extérieures de l'UE ainsi que pour la suppression des contrôles aux frontières intérieures.

⁹ Traité signé en 1985 qui a créé l'espace européen sans frontières (dit « Espace Schengen ») qui fonctionne comme un seul État en matière de déplacements internationaux ayant seulement le contrôle des frontières extérieures, sans contrôle interne.

¹⁰ Tentative d'harmonisation des systèmes d'asiles nationaux afin de remplacer la Convention de Dublin, que les Etats membres se sont engagés à établir en 2012.

¹¹ Les Conventions de Genève sont des traités internationaux fondamentaux dans le domaine du droit international humanitaire. Elles définissent des règles de protection des personnes en cas de conflit armé, notamment les soldats de certaines actions, les blessés et prisonniers de guerre, mais aussi les civils et leurs biens.

¹² Convention internationale qui définit les modalités selon lesquelles un État doit accorder le statut de réfugié aux personnes qui en font la demande, ainsi que les droits et les devoirs de ces personnes.

¹³ fichier informatique (ou système de traitement automatisé de données) utilisé par 18 États européens dans le cadre de la Convention de Schengen et de la coopération policière européenne.



MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Pas assez loin et pas assez vite ? La publication du Livre Blanc sur les Transports en mars 2011 a entraîné de vives réactions tant de la part de certains acteurs du secteur des transports que de celle des associations environnementalistes.

Alors que les transports émettent plus du quart de ses émissions de CO₂, comment l'UE peut-elle mettre en œuvre une politique des transports globale et cohérente afin de réduire significativement et rapidement l'impact carboné des transports ?

Soumise par : Philip Aiolfi (CH), Craig Allen (IE), Bogdan Andrisca (RO), Georgina Ansaldo (ES), Irmak Antepioglu (TR), Myrsini Aretaki (GR), Manfredi Danielis (IT), Vanessa Janas (DE), Mateo Klanisek (AT), Jovan Mitrovic (RS), Samuel Muhsin (CZ), Pauliina Paloviita (FI), Kata Szilvia Papp (HU), Paul Rognon (FR), Johan Wallin (SE), Masoumeh Moridian (Présidente de commission, AT)

Le Parlement européen des Jeunes,

- A. Convaincu que la prospérité de l'Union européenne (UE) repose sur un système de transports efficace et durable,
- B. Affirmant que l'UE a besoin de tous les moyens de transports disponibles pour faciliter le fonctionnement de son marché intérieur,
- C. Conscient des efforts déployés pour créer un Marché commun des Transports¹,
- D. Approuvant les objectifs établis dans le Livre blanc 2011 de la Commission Européenne (CE) :
 - a) La suppression des véhicules s'approvisionnant en combustible traditionnel dans les centres-villes,
 - b) L'utilisation de 40% de combustibles durables et pauvres en carbone, dans les transports aériens,
 - c) Une réduction d'au moins 40% des émissions du fret maritime,
 - d) Une augmentation de 50% de l'utilisation des réseaux ferroviaires ou des voies navigables pour le transport interurbain de passagers et de marchandises,
 - e) Une réduction de 60% des émissions produites par les moyens de transports d'ici 2050,
- E. Profondément inquiet par le report de nombreux objectifs de la CE après 2030,

¹ D'après le livre blanc de la CE 2011 (p.11), l'objectif visé pour la prochaine décennie est la création d'un véritable Marché Intérieur du Transport Européen, grâce à l'élimination de toutes barrières entre normes et règles nationales, facilitant ainsi le procédé d'intégration et simplifiant l'émergence d'opérateurs multinationaux et multimodaux.



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

- F. Remarquant avec regret que le secteur européen des transports est dépendant à 96% du pétrole et de ses dérivés²,
- G. Prenant en compte que:
- L'utilisation de carburants fossiles pollue,
 - Les transports sont responsables de 30% de l'ensemble des émissions de CO₂ de l'UE,
 - Les embouteillages représentent une perte d'1% du PIB de l'UE³,
- H. Tout à fait conscient que la démographie sur les transports,
- I. Conscient que de nombreuses villes n'ont pas de réseau efficace de transport public,
- J. Observant que les moyens de transports durables et écologiques sont souvent plus chers, moins pratiques et généralement moins attrayants que les "transports traditionnels"⁴,
- K. Soulignant le fait que la Recherche est essentielle au développement de futures sources d'énergies durables,
- L. Gardant à l'esprit la nécessité d'avoir un réseau ferroviaire rapide et efficace, afin de compléter le système de transport aérien existant,
- M. Prenant note des nombreuses améliorations structurelles à apporter dans les nouveaux Etats membres⁵,
- Appelle le remplacement des véhicules fonctionnant avec des combustibles fossiles par des alternatives écologiques telle que:
 - Des véhicules à air comprimé⁶,
 - Des carburants écologiques et durables ne nuisant pas au secteur agricole,
 - Des véhicules électriques;
 - Incite la Recherche à se pencher en priorité sur les énergies nouvelles telles que:
 - L'hydrogène,
 - Les carburants produits à partir d'algues;
 - Insiste sur l'importance de l'intermodalité⁷ pour le fret afin d'en augmenter l'efficacité;
 - Encourage l'introduction et l'extension d'un système de tarification de la circulation routière au sein des zones urbaines sujettes aux embouteillages;
 - Demande l'introduction et l'extension d'un réseau de transport public à l'intérieur des villes;

² Livre Blanc CE 2011, Bruxelles, 28.03.2011, p.4

³ Modèles de transport TREMOVE et PRIMES-TREMOVES (Annexe 5 de l'Evaluation accompagnant le Livre Blanc, SEC (2011) 358

⁴ L'expression "véhicules traditionnels" réfère aux véhicules non-hybrides, avec moteurs à combustion interne

⁵ Etats Membres ayant rejoint L'UE en 2004

⁶ Un véhicule dont le moteur utilise sa batterie comme allumage et l'air comme combustible

⁷ Le transport intermodal signifie le déplacement de fret routier vers le maritime, ferroviaire, voies navigables ou une combinaison de ces différents moyens de transport



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

6. Soutient l'utilisation de vélos dans les centres-villes sujets aux embouteillages et souhaite le développement de pistes cyclables;
7. Appelle à la modernisation et à l'électrification des réseaux ferroviaires afin d'en augmenter l'efficacité;
8. Demande une augmentation:
 - a) Des réseaux ferroviaires à grande vitesse,
 - b) Du transport de fret par voies navigables,
 - c) Des trains transportant des véhicules;
9. Souhaite ardemment la construction d'un réseau ferroviaire à grande vitesse, reliant toutes les villes principales⁸ de l'UE;
10. Soutient l'extension des réseaux ferroviaires afin de relier les régions rurales aux grandes villes européennes;
11. Encourage la mise en place de moyens rendant les trains plus attractifs, tels que:
 - a) Les trains à grande vitesse,
 - b) Le transport de fret par voies navigables;
12. Autorise la suppression de la taxe routière actuelle⁹ et la création d'une taxe pragmatique sur les carburants fossiles¹⁰;
13. Incite à une plus grande utilisation du covoiturage¹¹;
14. Souhaite que le covoiturage soit favorisé permettant aux véhicules de trois passagers ou plus de pouvoir utiliser les voies de bus;
15. Demande le développement d'un label CO² pour les billets d'avions¹².

⁸ Chaque Etat membre définissant ce qu'il considère comme une « ville principale »

⁹ La Taxe routière est une taxe qui doit être payée pour qu'un véhicule puisse se déplacer sur une route appartenant au domaine publique

¹⁰ La taxe carburant a pour effet de relier consommation et coût ; plus on consomme et plus la taxe va être élevée

¹¹ Location de voiture sur base horaire, avec une bureaucratie réduite

¹² Basé sur un système introduit en France qui annonce la quantité de CO² émise pour la durée du voyage.



MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET MONETAIRES

Au regard des accords « Basel III » et « Solvency II », comment l'Europe peut-elle améliorer la stabilité de ses secteurs bancaire et financier tout en recherchant à concilier revendications sociales et compétitivité mondiale ?

Soumise par : Kristian Betten Ørjasæter (NO), Andreas Dantsas (CY), Tomasz Fosiewicz (PL), Simon Häußler (DE), Bernat Just (ES), Anastasia Lvova (EE), Izaura Mantsai (AL), Paulo Moreira (PT), Darragh Nolan (IE), Alexander Petrov (RU), Tobias Satlow (AT), Therese Sivertsson (SE), Romée Swaab (NL), Philip Danielsson (Président de commission, SE)

Le Parlement européen des Jeunes,

- A. Définissant ici les « revendications sociales » comme l'ensemble des exigences de stabilité et de sûreté du secteur financier formulées dans le but d'éviter que l'argent du contribuable ne soit dépensé pour éviter la faillite des banques et des institutions financières,
- B. Prenant en considération la nécessité pour les banques européennes et les institutions financières de maximiser leurs gains de manière à maintenir leur compétitivité internationale, ce qui s'avère parfois contraire à la stabilité et à la sûreté du secteur financier,
- C. Gardant à l'esprit que les régulations précédentes, tels que les accords « Basel II »¹ et « Solvency I »², se sont révélées inefficaces,
- D. Notant à regret que les banques et institutions financières sont devenues trop interdépendantes, pouvant ainsi causer un « effet domino » dans le cas où un acteur du secteur se trouve mis en défaut,
- E. Gardant à l'esprit que les banques et les institutions financières financent les prêts à long terme qu'elles consentent grâce à des emprunts à court terme, ce qui les empêche de procéder à toute opération de refinancement lors des périodes de difficulté financière,
- F. Alarmé par le fait que les banques et les institutions financières européennes étaient dotées de marges de fonds propres inadaptées lorsque la crise financière s'est déclarée, s'exposant ainsi aux problèmes de solvabilité et à la faillite,
- G. Convaincu que la mise en place de normes adéquates aurait permis de prévoir les problèmes actuels du système financier,
- H. Insistant sur le manque de transparence dont certaines banques et institutions financières ont fait preuve à l'égard des autorités de régulation nationales et des investisseurs,
- I. Notant avec une grande inquiétude les problèmes liés aux faiblesses des politiques publiques qui encadrent la gouvernance des institutions financières qui incitent les salariés à prendre des risques inconsidérés pouvant conduire à des conséquences désastreuses,

¹ Le prédécesseur du cadre "Basel III". Cf. note 5.

² Le prédécesseur de la directive « Solvency 2 ». Cf. note 6.



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

- J. Alarmé par la faible prise en compte du risque par les banques et les institutions financières, notamment du fait :
- a) Du manque de transparence et d'information sur des investissements potentiellement risqués,
 - b) D'une trop grande confiance accordée à des « évaluations de risques » de piètre qualité fournies par certaines agences de notation³;
1. Soutient la hausse des exigences en matière de fonds propres réglementaires⁴ pour les banques et les institutions financières tel qu'établi par les accords « Basel III » et « Solvency II »;
 2. Approuve la mise en place de normes en terme de surveillance du secteur financier comme le proposent les accords « Basel III »⁵ et « Solvency II »⁶ tout en incitant les autorités de surveillance à publier des rapports trimestriels afin de renforcer la confiance envers ce secteur;
 3. Appelle les gouvernements européens à réformer leurs systèmes de bonus et à décourager une prise de risques trop importante au sein du secteur financier par:
 - a) Une limitation chiffrée des bonus,
 - b) Un reversement partiel des bonus,
 - c) L'indexation de la limite des bonus sur les salaires fixes,
 - d) La création de taxes supplémentaires portant sur les bonus,
 - e) L'introduction de réglementations limitant les bonus qui reposent sur une évaluation des risques;
 4. Appelle à la création d'une agence européenne de notation financée par un système d'abonnements pour assurer son objectivité tout comme sa compétitivité vis-à-vis des plus grandes agences de notations privées;
 5. Approuve les stress tests⁷ obligatoires introduits par les accords « Basel III »;
 6. Recommande par ailleurs la mise en place de stress tests supplémentaires prenant en compte l'évaluation de la solvabilité des Etats et devant permettre de promouvoir la publicité de données détaillées et de garantir la bonne volonté des banques et des institutions financières.

³ Une agence de notation (par exemple, Standard and Poor) est une société qui attribue des notes aux émetteurs de certains types d'instruments financiers telles que les obligations de la dette.

⁴ Une exigence de capital est une réglementation bancaire qui définit un cadre sur la façon dont les banques et établissements financiers doivent gérer leur capital.

⁵ Les Accords de Bâle III publiés le 16 décembre 2010 sont des propositions de réglementation bancaire. La réforme Bâle III fait partie des initiatives prises pour renforcer le système financier à la suite de la crise financière de 2007 (« crise des subprimes »), sous l'impulsion du FSB (Financial Stability Board) et du G20. Elle part du constat que la sévérité de la crise s'explique en grande partie par la croissance excessive des bilans et hors bilan bancaires (via, par exemple, les produits dérivés), tandis que dans le même temps le niveau et la qualité des fonds propres destinés à couvrir les risques se dégradaient.

⁶ *Solvency II* est une réforme réglementaire européenne du monde de l'assurance adoptée en 2009. Dans la lignée de Bâle II, son objectif est de mieux adapter les fonds propres exigés des compagnies d'assurances et de réassurance avec les risques que celles-ci encourent dans leur activité.

⁷ Un Stress Test est un exercice consistant à simuler des conditions économiques et financières extrêmes mais plausibles afin d'en étudier les conséquences sur les banques et de mesurer leur capacité de résistance à de telles situations.



MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'EDUCATION II

Bien que reconnue comme primordiale pour le bien-être et l'épanouissement des individus, l'éducation à la sexualité reste diversement mise en œuvre en Europe. Sur quels principes et quelle(s) méthode(s) devrait reposer le cadre d'une véritable éducation à la sexualité pour tous les jeunes Européens ?

Soumise par : Niks Berzins (LV), Jakub Brzosko (PL), Philip Dyson (CH), Zeynep Ekinci (TR), Johanna FÜRST (AT), Pauline Gueguen (FR), Valeryia Hlukhava (BY), Anthi Karakosta (GR), Lauran Kilmartin (IE), Laura Niemi (FI), Vojtech Opocensky (CZ), Anton Rummyantsev (RU), Dunja Tanovic (UK), Myrna Van Dijk (NL), Bentley Yaffe (Président de commission, TR)

Le Parlement européen des Jeunes,

- A. Définissant le « bien-être » comme l'association d'une bonne santé psychologique, émotionnelle et physique,
- B. Alarmé par l'incapacité des organismes gouvernementaux à proposer une éducation sexuelle équilibrée et complète en raison des importantes carences des programmes nationaux dans les domaines:
 - c) De l'information liée la question LGBTQ¹,
 - d) Des violences sexuelles,
 - e) Des implications affectives de la sexualité,
 - f) Du respect et l'éthique sexuelle,
 - g) Des infections sexuellement transmissibles (IST),
 - h) Des méthodes de contraception,
- C. Notant avec regret le manque de formation et d'assistance pour les professeurs d'éducation sexuelle, ce qui les pousse souvent à utiliser des méthodes d'enseignement didactiques² et non standardisées,
- D. Etant Profondément alarmé par l'augmentation des grossesses précoces et du nombre d'avortement chez les adolescentes du fait de leurs effets néfastes sur le 'bien-être' des futurs parents adolescents et leurs enfants,
- E. Notant en outre avec regret l'augmentation des transmissions d'IST, principalement dû à un manque prégnant de connaissance sur ces questions,

¹ LGBTQ – Lesbienne, Gay, Bisexuel, Transgenre & Queer.

² Les méthodes didactiques sont définies comme étant biaisé par rapport à l'enseignement.



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

- F. Soulignant d'une part les efforts de la Fédération Internationale des Plannings Familiaux (IPPF)³ pour s'attaquer aux problèmes liés à l'augmentation des grossesses précoces et des d'avortements chez les adolescentes, et d'autre part son manque d'envergure en Europe⁴,
 - G. Reconnaissant les immenses différences en termes de législations, de cultures, et de religions au sein de l'UE et donc par conséquent les niveaux très variables de l'éducation sexuelle dans ces pays,
 - H. Constatant avec regret que les idéologies dogmatiques⁵ au sein de toutes les générations représentent une immense pression sociétale sur la vie sexuelle des jeunes Européens,
 - I. Soulignant l'absence de coopération entre les gouvernements, les institutions religieuses et les ONG, avec seulement quelques exceptions réussies tel que le programme '*Lang leve de liefde*'⁶,
 - J. Convaincu que beaucoup de parents rencontrent des difficultés à aborder les sujets liés à la sexualité avec leurs enfants,
 - K. Prenant en compte que bien que des options de filtrage d'Internet soient offertes aux parents et aux écoles, ces technologies sont à la fois insuffisantes et en même temps pas assez largement utilisées qu'elles pourraient l'être,
 - L. Reconnaissant que l'exposition généralisée à l'érotisme à travers les médias quotidiens⁷ a un effet négatif sur l'éducation sexuelle et les attentes sexuelles des jeunes,
 - M. Notant avec préoccupation l'exposition de la sexualité dans les médias crée davantage de confusion qu'elle n'apporte de réponses sur ce sujet,
 - N. Etant convaincu que l'accès prématuré et aisé à la pornographie empêche une compréhension réaliste des questions sexuelles;
1. Incite les gouvernements des Etats membres, les institutions religieuses, les ONG, les représentants des jeunes et des groupes d'intérêts spéciaux à former une Assemblée européenne de l'Enseignement Sexuel (ESEA) avec l'appui du Conseil de l'Europe afin de créer un programme d'éducation sexuelle qui prendra en compte les intérêts de tous les acteurs impliqués;
 2. Déclare en conséquence que certains sujets⁸ doivent d'office figurer dans ce programme aux côtés d'autres sujets supplémentaires décidés par l'ESEA;

³ L'IPPF est la plus forte voix au niveau mondial qui aide à la conservation de la santé et des droits sexuels et reproductifs. L'IPPF European Network est l'une des six régions de l'IPPF. Elle accroît le soutien et l'accès aux droits et aux services de santé sexuelle et reproductive dans 41 associations membres à travers l'Europe et l'Asie centrale.

⁴ L'Europe est définie comme la zone dans laquelle les États peuvent légitimement adhérer au Conseil de l'Europe.

⁵ Idéologies dogmatiques sont définies comme tout système idéologique qui présente leurs principes comme incontestablement vrais.

⁶ Lang leve de Liefde (long, vivre, aimer) est un package subventionné par le gouvernement néerlandais, développé dans les années 1980, créé en consultation avec les églises, les responsables de la santé et des organisations familiales qui ont forcé les enseignants à devenir plus explicites et à discuter des normes et les valeurs en utilisant une approche participative.

⁷ La Presse quotidienne est spécifiquement définie comme les formes de radiodiffusion traditionnelle et les médias imprimés tels que la télévision et les journaux, et les publicités qui figurent dans les médias et dans les espaces publics.

⁸ Le contenu obligatoire inclura: anatomie, reproduction (des points de vue de la sexualité comme de la santé), puberté, droits et responsabilités reproductifs, si possible des témoignages de personnes devenues parents à l'adolescence, des informations détaillées sur les méthodes contraceptives dont l'abstinence, des informations détaillées sur les IST et les méthodes de prévention, des informations objectives sur l'avortement, une prise de conscience des violences sexuelles et des soutiens aux



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

3. Recommande que ce programme d'éducation sexuelle soit enseigné aux enfants selon l'âge de la majorité sexuelle reconnu dans chaque pays membre de l'Union (soit entre 10 et 12 ans);
4. Recommande que la Commission européenne crée une qualification pour les professeurs d'éducation sexuelle qui va fortement encourager la participation des États non membres qui aura pour but de créer une méthode d'enseignement non didactique pour l'éducation sexuelle;
5. Recommande la promotion d'une information plus claire sur les paquets de préservatifs à travers une coopération accrue entre l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les fabricants de préservatifs;
6. Encourage les organismes gouvernementaux à instruire les institutions gouvernementales locales et régionales pour qu'elles fournissent un environnement dans lequel les personnes âgées et les jeunes peuvent échanger et débattre des questions sexuelles;
7. Appelle les écoles à fournir des matériaux appropriés à l'enseignement de l'éducation sexuelle pour les parents lors de réunions parents-enseignants et les hôpitaux à fournir des packs parentaux⁹ pour les nouveaux parents;
8. Encourage à médiatiser les activités de l'IPPF en Europe;
9. Demande la création d'un site Web complet et fiable réglementé par l'OMS, l'ESEA et les autres organisations compétentes en vue de fournir des informations facilement accessibles concernant l'éducation sexuelle qui :
 - a) Sera disponible dans toutes les langues européennes reconnues,
 - b) Sera approuvée par l'OMS,
 - c) Sera basée sur le curriculum qui est conçu et mis à jour par l'ESEA,
 - d) Contendra des forums de discussion, des conférences vidéo, des lignes téléphoniques pour les personnes ayant des questions sur la grossesse des adolescentes, l'avortement ou les violences sexuelles;
10. Soutient la fourniture gratuite des filtres de site Web principalement par le site Web susmentionné, afin de rendre plus difficile l'accès des mineurs au matériel pornographique;
11. Encourage les organismes de surveillance des médias de chaque pays européen à produire des directives plus strictes en matière de programmes et de publicités en imposant des restrictions d'âge et de temps et des classifications d'avertissement plus claires;
12. Attire l'attention sur le travail et la recherche du « Population Council »¹⁰ et demande leur présence et l'activité en Europe.

victimes, étude des aspects irréalistes des matériaux pornographiques et de leur vision dégradante de la femme, aspects émotionnels et psychologiques des relations amoureuses et de la sexualité, information complète sur les LGBTQ, promotion du site établi par la clause 9.

⁹ Les "packs parentaux" contiendront des informations et des conseils pour aider les parents à discuter des questions sexuelles avec leurs enfants afin de dissiper l'ignorance et les tabous provoqués par la désinformation.

¹⁰ The Population Council est une ONG établie en 1952 et actuellement active dans 49 pays. Elle mène des recherches dans 3 domaines: HIV/SIDA, pauvreté, genre et jeunesse et santé reproductive.



MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT

Après les élections présidentielles de 2011 en Côte-d'Ivoire. Quelles devraient être les priorités du « Paquet de reconstruction » de l'UE afin d'assurer à la fois une transition politique rapide et une reprise durable de l'économie ?

Soumise par : Saga Eriksson (FI), Vasile Bogdan Gologan (RO), Leonhard Kaindl (DE), Tim Keegstra (NL), Nikos Koukovinos (GR), Fiachra Maguire (IE), Hanna Melhus (NO), Claire Moreau (FR), Elsa Nilsson (SE), Osman Arda Sezer (TR), Bram Van Meldert (BE), Abigail Wood (UK), Lily Zechner (AT), Schima Labitsch (Présidente de commission, AT)

Le Parlement européen des Jeunes,

- A. Gardant à l'esprit les objectifs actuels de consolidation de la paix et de bonne gouvernance, de cohésion sociale et de remise en fonctionnement des infrastructures économiques et sociales à travers:
- Le « paquet financier et institutionnel pour la reconstruction »¹ d'un montant de 180 millions euros débloqué par l'Union européenne (UE) le 1er avril 2011,
 - L'existence préalable d'un Fonds Européen de Développement (FED)² doté de 256 millions d'euros pour la période 2008-2013,
- B. Notant à regret la division entre le Nord et le Sud³ de la côte d'Ivoire matérialisé dans le positionnement des principaux partis politiques comme le Rassemblement des Républicains (RDR)⁴, le Front Populaire Ivoirien (FPI)⁵ et le Rassemblement Démocratique Africain (RDA) et lié à des clivages ethniques et religieux,
- C. Insistant sur le fait que durant les troubles post-électorales de 2010 les partisans d'Alassane Ouattara comme ceux de Laurent Gbagbo et leurs forces armées respectives se sont rendus coupables de plusieurs violations des Droits de l'Homme, tels que des meurtres à grande échelle qui ont conduit plus d'un million de personnes à fuir la Côte d'Ivoire et suscité l'instabilité dans le pays,
- D. Observant que la Constitution ivoirienne de 2000 offre les fondements juridiques des institutions nationales mais que l'émergence de l'Etat de Droit a été freinée par:
- L'absence de mise en œuvre de son contenu,
 - Le manque de séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire comme l'illustre la dissolution de l'Assemblée Nationale par le Président Ouattara en 2011,

¹ "Paquet de Reconstruction" de l'UE: prêt accordé par l'UE pour faire face aux crises économiques actuelles.

² Fonds européen de développement (FED): fondé par le Traité de Rome de 1957, principal instrument de l'aide communautaire à la coopération au développement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

³ Le Nord est principalement peuplé par des Musulmans alors que le Sud du pays est à majorité chrétienne.

⁴ Parti politique de A. Ouattara, Président de Côte d'Ivoire depuis Mai 2011.

⁵ Parti politique de L. Gbagbo, Président de Côte d'Ivoire de 2000 à 2010.



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

- E. Rappelant qu'en plus des protagonistes ivoiriens, l'UE participe à l'action multilatérale aux côtés de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)⁶, de l'Union Africaine (UA)⁷ et l'Organisation des Nations Unies (ONU),
- F. Gardant à l'esprit le souhait du peuple ivoirien de pouvoir obtenir:
 - a) Un système de sécurité fiable garanti par l'Etat,
 - b) Des documents officiels permettant d'attester de leur citoyenneté et de la propriété foncière,
 - c) La possibilité de participer librement au fonctionnement d'un système gouvernemental représentatif,
- G. Reconnaissant qu'il existe un taux de change fixe entre l'Euro et le Franc CFA⁸,
- H. Convaincu qu'un système juridique défaillant comme celui de la Côte d'Ivoire, qui ne peut garantir le droit à la propriété privée, est un frein à l'investissement et donc un facteur négatif pour la croissance,
- I. Prenant en compte l'échec d'accords issus de médiations internationales comme les accords de Marcoussis de 2003 à changer la situation alors que les Accords de Ouagadougou⁹ initiés par des pays voisins et partenaires a abouti à la réalisation de progrès réels,
- J. Réaffirmant que l'accumulation de capital sur le long terme est source de croissance économique,
- K. Signalant que la mise en place de politiques de répartition des terres injustes et inadaptées a été la cause de nombreux heurts et de l'insécurité économique de la Côte d'Ivoire,
- L. Prenant note du fait que le Président Alassane Ouattara souhaite coopérer entièrement avec l'UE afin d'assurer la levée des sanctions économiques européennes,
- M. Gardant à l'esprit que la légitimité de la présidence d'Ouattara a été affaiblie aux yeux des Ivoiriens à cause de:
 - a) L'utilisation de la puissance militaire pour asseoir son autorité,
 - b) Le soutien dont il a bénéficié de la part de la France et de la Communauté internationale,
- N. Guidé par l'attrait discutable d'intervention internationale et le débat en cours sur l'utilisation de la conditionnalité politique¹⁰ dans les négociations en cours,
- O. Observant que les multiples interdépendances et intérêts qu'elle partage avec la Côte d'Ivoire font de l'UE un acteur international puissant et légitime dans ce conflit;

⁶ Communauté Economique des Etats d'Afrique occidentale (CEDEAO): fondée en 1975 pour promouvoir l'intégration économique dans la région et actuellement composée de quinze Etats ouest-africains.

⁷ L'Union africaine (UA): fondée pour promouvoir les institutions démocratiques, la paix et la sécurité et traiter les questions relatives aux intérêts africains en promouvant l'intégration politique et socio-économique.

⁸ A ce jour, 655,957 CFA Franc = 1 Euro.

⁹ Accord de Ouagadougou: signé en 2007, un accord de paix contenant une amnistie entre les rebelles et le pouvoir de Gbagbo.

¹⁰«Conditionnalité politique»: conditionnement de l'aide humanitaire au respect de certains objectifs de politique étrangère.



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

1. Appelle la Côte d'Ivoire à déterminer, en lien avec l'UE, les critères qui orienteront l'utilisation des 180 millions d'euros du « Paquet de reconstruction »;
2. Rappelle aux parties prenantes ivoiriennes et internationales l'importance cruciale que revêt la résolution du problème de répartition des terres et de l'introduction d'une Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS)¹¹;
3. Encourage l'UE à placer les problématiques mentionnées ci-dessus parmi les priorités lors des négociations du « Paquet de reconstruction »;
4. Insiste pour que l'UE alloue une part du « Paquet de reconstruction » au développement du capital humain de la Côte d'Ivoire à travers:
 - a) La formation des membres du gouvernement,
 - b) L'appui au retour des réfugiés des pays voisins;
5. Recommande que la Côte d'Ivoire organise un referendum visant à amender la Constitution pour faire évoluer son modèle du présidentielisme vers un régime parlementaire;
6. Appelle à l'organisation d'élections législatives organisées afin de rétablir le contrat social sur lequel repose la confiance entre le gouvernement et les citoyens;
7. Exprime son soutien au gouvernement ivoirien dans la poursuite de sa démarche de reconnaissance de la nationalité ivoirienne à tous les candidats sérieux¹²;
8. Requier la mise en place d'une enquête multilatérale menée par l'UE et la Côte d'Ivoire sur les conséquences de la fixité du taux de change CFA-Euro et le rôle de la France, et, si nécessaire, l'approbation de la création d'une nouvelle monnaie commune aux Etats membres de la CEDEAO à l'horizon 2015;
9. Recommande par ailleurs que le FMI¹³ et la Banque Mondiale¹⁴ puissent assouplir à titre provisoire les restrictions imposées à la Côte d'Ivoire en matière de déficit budgétaire dans le but de favoriser la reprise économique;
10. Appelle à la mise en place d'une enquête indépendante par la Cour Internationale de Justice¹⁵ au sujet des crimes qui auraient pu être perpétrés par les deux camps dans le but de jeter les bases d'un sentiment renouvelé de justice, de confiance et de sécurité tant au sein de la population ivoirienne et que dans la classe politique;
11. Croit pleinement dans l'intérêt des transferts de compétence dans le domaine de l'agriculture grâce à l'intervention d'experts européens dans le but de favoriser l'émergence d'une production agricole de long terme et l'augmentation de la richesse nationale;

¹¹ Réforme du Système de Sécurité (RSS): concept, émergé dans les années 1990, pour réformer ou reconstruire la sécurité nationale d'un Etat.

¹² Définition de l'Ivoirité telle que spécifiée dans l'article 6.7 de la Constitution ivoirienne: un citoyen ivoirien est une personne née d'au moins un parent ivoirien ou une personne née sur le territoire ivoirien de parents inconnus.

¹³ Fonds Monétaire International (FMI): fondé en 1945, une organisation internationale économique, régulant le système financier international.

¹⁴ Banque Mondiale: fondée en 1944, une institution financière internationale qui fournit des prêts aux pays en développement.

¹⁵ La Cour Internationale de Justice (CIJ): le principal organe judiciaire de l'ONU, basé à La Haye, visant à régler les différends juridiques qui lui sont soumis par les États membres.



67^e SESSION INTERNATIONALE
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

12. Recommande la mise en place d'un programme de désarmement pacifique¹⁶ qui permette de faire diminuer la quantité d'armes en circulation et de diminuer les risques d'émeutes violentes;
13. Encourage la mise en place d'un programme éducatif qui favorise la diffusion d'une meilleure conscience politique et la formation de futurs fonctionnaires;
14. Recommande le retrait progressif des forces françaises présentes en Côte d'Ivoire;
15. Encourage le maintien d'une force européenne de maintien de la paix en Côte d'Ivoire.

¹⁶ Politique d'Amnistie des armes à feu: les gens peuvent rendre leurs armes qu'ils ne sont pas autorisés à posséder sans être passibles d'un jugement.



MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES SOCIALES II

La capacité d'innovation de l'Europe risque d'être limitée par la diminution du nombre d'actifs et de jeunes dans les prochaines années, alors même qu'elle devra répondre aux nombreux défis posés par le vieillissement de sa population. Quelles priorités communes les institutions européennes et les grands acteurs politiques, économiques et sociaux doivent-ils se donner pour relever les défis du vieillissement, en particulier à travers des solutions innovantes qui bénéficient à l'ensemble des générations ?

Soumise par : Irina Adamovic (HR), Carlota Alonso Pardal (ES), Delia Berner (CH), Oleksandra Gipsh (UA), Maria-Anna Grasl (AT), Julius Itkonen (FI), Jan Kotek (CZ), Sofia Leal Santos (PT), Morgan McDonagh (IE), Tomas Mjartan (SK), Florentine Oberman (NL), Corina Ricman (RO), Oliver Slattery (FR), Erke Can Tellal (TR), Linda Zeilina (Présidente de commission, LV)

Le Parlement européen des Jeunes,

- A. Remarquant avec une grande inquiétude la faible prise de conscience de l'ampleur du vieillissement de la population et de ses conséquences socio-économiques,
- B. Alarmé par le fait qu'aucun Etat membre de l'Union européenne (UE) n'atteigne le taux de renouvellement de 2.1 permettant de maintenir sa population durablement,
- C. Inquiet de la faiblesse des taux de fertilité causée, en partie, par la difficulté pour les femmes de trouver un équilibre entre vies professionnelle et familiale,
- D. Exprimant son appréciation de la décision prise par le Conseil de l'Europe en Novembre 2010 d'allonger la période de congés parentaux payés,
- E. Affirmant que la participation active aux activités bénévoles est bénéfique à toutes les générations,
- F. Constatant avec inquiétude l'échec des gouvernements européens à promouvoir la solidarité intergénérationnelle, ce qui pourrait poser de futurs défis à toutes les générations lorsqu'elles devront définir ensemble les priorités communes pour la société,
- G. Notant avec regret qu'une discrimination fondée sur l'âge existe toujours,
- H. Prenant en compte la nécessité d'adapter les infrastructures existantes aux besoins des populations vieillissantes,
- I. Convaincu que le vieillissement de la population est bénéfique pour certains secteurs de l'économie,



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

- J. Tenant compte des nouveaux modèles d'investissements fondés sur les différents besoins du marché du fait d'une augmentation de la population des personnes âgées,
 - K. Gardant à l'esprit la réduction des dépenses publiques due aux mesures d'austérité imposées par la récession économique,
 - L. Regrettant que les gouvernements réduisent les budgets alloués à la protection sociale alors que les besoins pour les employés comme pour les ressources dans le secteur de la santé augmenteront du fait des évolutions démographiques,
 - M. Déclarant que la migration de remplacement n'est pas une solution viable à la diminution du ratio de soutien potentiel¹, ce qui crée également des problèmes économiques, sociaux et politiques,
 - N. Troublé par la faible part du budget alloué à l'apprentissage tout au long de la vie et par le manque de durabilité des financements publics,
 - O. Notant avec inquiétude la dépendance grandissante des retraités au système de retraite par répartition² qui est devenu trop coûteux et non-durable;
1. Exprime son appréciation pour le choix de l'année 2012 comme "Année européenne du Vieillessement Actif";
 2. Demande aux acteurs privés comme aux autorités locales d'améliorer l'accès aux services de garde et le droit de rendre les horaires de travail plus flexibles afin de réduire le poids de la parentalité;
 3. Exprime son espoir en les institutions européennes comme les acteurs sociaux de prioriser leurs investissements selon les demandes sociétales engendrées par les changements démographiques;
 4. Invite les autorités locales à encourager une prise de conscience plus importante parmi les citoyens européens au sujet des associations promouvant la solidarité intergénérationnelle;
 5. Encourage les gouvernements à mettre en œuvre des programmes de bénévolat visant à promouvoir une solidarité intergénérationnelle dans les programmes des lycées, sur l'exemple du Baccalauréat International;
 6. Soutient la promotion de logements collectifs par les institutions européennes concernées et les acteurs sociaux afin de favoriser la solidarité intergénérationnelle;
 7. Est résolu à augmenter la prise de conscience du grand public à travers des campagnes co-organisées par les media, les gouvernements et les entreprises privées sur l'importance de l'éducation financière (par exemple, les diverses retraites ou des schémas d'épargne) et sur la nécessité pour chacun d'assumer sa responsabilité face à son avenir financier;
 8. Appelle au développement et à une meilleure communication du Programme Leonard de Vinci³ afin d'offrir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie, notamment en terme d'enseignement professionnel;

¹ Le Ratio de Soutien Potentiel (RSP) est le nombre de membres de la population active par rapport à celui des plus de 65 ans

² Il s'agit du régime de retraite offerts par l'État dans la plupart des pays, avec des prestations versées directement par les cotisations des travailleurs actuels et les taxes.



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

9. Appelle les gouvernements européens à améliorer l'accès aux installations publiques et aux transports pour les personnes âgées;
10. Recommande aux gouvernements européens et au secteur privé de travailler ensemble à l'élaboration de grandes lignes pour:
 - a) L'amélioration des équipements publics et des transports pour les personnes âgées,
 - b) La construction et la rénovation de maisons adaptées pour une autonomie et des soins;
11. Attire l'attention sur les qualités des employés âgés, telle que leur expérience cumulée et leur savoir, afin de réduire les préjugés liés à l'âge;
12. Appelle à un développement des mécanismes de protection sur le long terme, comprenant:
 - a) Des soins gériatriques et palliatifs dans les hôpitaux et les cliniques,
 - b) Des soins à domicile optionnels permettant aux personnes de vieillir avec dignité dans leur propre maison tout en offrant une assistance aux familles par des professionnels de la santé et des volontaires;
13. Insiste sur la nécessité d'une meilleure application des Plans d'Action de la Commission Européenne concernant une vie saine⁴, et ce afin d'augmenter le nombre d'années de vie saine⁵ et de permettre aux personnes de travailler productivement plus longtemps;
14. Recommande aux pays connaissant de forts taux de vieillissement de prioriser le secteur de la santé en augmentant le nombre de formations et de cours universitaires dans ce domaine;
15. Appelle les gouvernements européens à élever l'âge minimum de départ à la retraite conformément à l'espérance de vie spécifique à chaque pays afin d'affronter les défis économiques du changement démographique;
16. Prend en compte le besoin de flexibilité des systèmes de pension afin de s'adapter au nombre croissant de personnes âgées dans les décennies à venir;
17. Demande aux Etats européens de revoir les bénéficiaires d'un système de retraite en trois piliers inspiré du "modèle suédois" et consistant en:
 - a) Une retraite nationale, incluant une retraite de revenus (venant du système par répartition), une retraite premium (contribution définie par l'employeur) et une retraite de garantie (du budget national, pour ceux avec un revenu bas ou aucun revenu),
 - b) Une retraite occupationnelle (bénéfice défini par l'employeur),
 - c) Une retraite volontaire (assurance-vie);

³ Le programme Leonardo da Vinci finance les projets pratiques dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels. Les initiatives couvrent aussi bien les actions permettant aux personnes d'effectuer un stage professionnel à l'étranger que les efforts de coopération à grande échelle.

⁴ Les Plans d'Action ont été lancés dans le cadre de la stratégie communautaire "Europe 2020" pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Elle offre un rôle clef à la « cybersanté » (L'Agenda Digital pour l'Europe comprend un certain nombre de mesures ciblées de cybersanté et des objectifs dans le cadre d'une stratégie plus large en direction de la santé durable de soutien à la vie digne et indépendante). La stratégie de l'Union de l'innovation, introduit le concept d'un partenariat d'innovation européen pilote sur le vieillissement actif et sain, qui sera lancé en 2011.

⁵ L'indicateur d'Années de Vie Saine mesure le nombre d'années qu'une personne âgée doit pouvoir vivre sans invalidité.



67^e SESSION INTERNATIONALE
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



18. Appelle les banques centrales nationales à établir des régulations fortes sur la gestion des fonds de pension afin d'atteindre un meilleur niveau de transparence;
19. Demande l'abolition des retraites obligatoires pour permettre à ceux qui le souhaiteraient de rester actifs jusqu'à être déclarés inaptes par des professions médicales pertinentes;
20. Affirme la nécessité pour les institutions européennes de revoir l'accès à des plans de retraite anticipée dans tous les pays européens.



MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES I

« Guère plus qu'une re-qualification des politiques déjà existantes ». Après avoir essuyé la critique pour son approche trop timorée du « Printemps arabe », quelles politiques l'UE devrait-elle envisager dans ses relations avec les Etats du Sud de la Méditerranée afin de soutenir pleinement et durablement leur « nouveau départ » ?

Soumise par : Hugh Barlow (IE), Camille Cholat (FR), Taryn Cornell (UK), Arnolds Eizensmits (LV), Marko Fischer (DE), Julia Hartmann (CH), Maria Herczeg (SK), Elena Katsigianni (GR), Elisa Martinelli (IT), Oliver McManus (NL), Jiří Pour (CZ), Soran Rabin Bozorg (SE), Cem Unat (AT), Hessam Mobasser (Président de commission, BE)

Le Parlement européen des Jeunes,

- A. Déplorant la façon dont certains droits fondamentaux, définis dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, n'ont pas été respectés dans des pays comme la Libye, la Syrie et l'Egypte,
- B. Réalisant que les pays extérieurs à la région, en particulier les anciennes puissances coloniales et les Etats-Unis, gardent une influence significative dans le monde arabe,
- C. Craignant que la recherche d'un système démocratique de gouvernement avant qu'un cadre approprié ne soit mis en place puisse avoir un impact sur la stabilité du pays concerné,
- D. Comprenant qu'un soutien local est nécessaire à une intervention d'Etats extérieurs,
- E. Reconnaisant l'influence des tensions religieuses, ethniques et tribales sur la montée des troubles civils et l'exacerbation des problèmes sociaux,
- F. Affirmant la nécessité de prendre en compte les fortes relations inter-arabes s'agissant de déterminer les modalités de l'engagement politique dans les conflits,
- G. Notant avec regret que l'approche de l'UE pour les questions urgentes durant le printemps arabe a souvent été perçue comme insuffisante et tardive,
- H. Réalisant que le caractère lacunaire des informations concernant les groupes d'opposition puisse créer des divisions dans la politique étrangère de l'UE,
- I. Conscient des limites du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)¹ concernant l'actuelle Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC)² de l'UE,

¹ Communément appelé 'Traité de Lisbonne'.

² Les Etats membres de l'UE se sont engagés à mettre en oeuvre une Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) pour l'UE. La Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD) vise à renforcer la capacité d'action extérieure de l'UE



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011

Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

- J. Profondément troublé par le manque de transparence des motivations de l'OTAN et de l'UE concernant leurs récentes actions, ou l'absence de celles-ci, dans le monde arabe,
- K. Convaincu du potentiel de la Turquie à jouer un rôle constructif dans la région;
1. Appelle à un arrêt immédiat des violations des droits de l'homme par les gouvernements du monde arabe tentant de se maintenir au pouvoir, notamment les meurtres de manifestants et de membres des groupes d'opposition;
 2. Encourage l'UE à prendre des mesures plus fermes contre les contrevenants quand les droits fondamentaux des manifestants sont violés, tels que:
 - a) La suspension des relations diplomatiques,
 - b) Des sanctions économiques adaptées³,
 - c) L'examen d'actions plus sévères lorsque les méthodes précédentes se sont avérées inefficaces, par exemple des embargos commerciaux;
 3. Demande à l'UE de donner la priorité à des programmes offrant une assistance dans la mise en place d'un cadre démocratique dans la région afin d'éviter l'instabilité politique,
 4. Requier de l'UE qu'elle négocie un Accord de Libre-Echange conditionnel avec les gouvernements démocratiquement élus afin de témoigner du désir communautaire de soutenir les nouvelles démocraties dans leur inclusion au sein de la communauté internationale;
 5. Suggère avec insistance qu'une intervention militaire soit considérée à la seule condition que l'ensemble des critères suivants soient respectés:
 - a) Que l'intervention reçoive un soutien populaire significatif,
 - b) Que des violations des droits de l'homme aient été commises dans ce pays,
 - c) Que les relations géo-stratégiques permettent une intervention sans qu'elle ne cause une détérioration de la situation,
 - d) Que toutes les autres approches aient été étudiées et qu'elles aient échoué;
 6. Appelle à tenir compte du rôle essentiel joué par les dirigeants tribaux et ethniques lors des négociations concernant le cadre des réformes démocratiques avec les groupes politiques en:
 - a) Offrant une aide pour créer une structure fédérale démocratique dans les pays Profondément divisés par les divisions tribales,
 - b) Mettant en œuvre un système de partage du pouvoir⁴ dans les pays comprenant des minorités ethniques et religieuses, offrant ainsi à ces minorités une représentation politique;

par le développement moyens d'action civils et militaires dans les domaines de la Prévention des Conflits et de la Gestion de Crises.

³ Les sanctions économiques (gels des fonds et autres biens financiers, interdictions de transactions et restrictions sur les investissements), restrictions commerciales sur certains produits (ex: armes, diamants, pétrole, bois) ou services, les restrictions de déplacement, les contraintes diplomatiques, les restrictions sportives et culturelles, les restrictions concernant le trafic aérien.



67^e SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

7. Recommande la mise en œuvre de décisions au cas par cas pour chaque pays qui soient fondées sur des facteurs comme les relations internationales et le contexte local, plutôt qu'une politique inflexible destinée à l'ensemble de la région;
8. Encourage l'UE à utiliser les mécanismes existants de manière plus efficace afin de trouver des solutions plus adaptées, ainsi de la mise en œuvre de plus d'actions conjointes dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage (PEV)⁵ plutôt que la prise de positions communes non contraignantes;
9. Appelle à la transparence des parties soutenues par l'UE concernant leurs méthodes et leurs motivations;
10. Se réserve le droit de vérifier les informations apportées par lesdites parties en utilisant, notamment, les medias, les ONG, les experts et les voies diplomatiques;
11. Suggère la mise en œuvre d'une Politique Etrangère Européenne Unie afin d'améliorer la PESC en:
 - a) Rendant toutes les décisions obligatoires pour tous les Etats membres, sans toutefois exclure une possibilité de dérogation,
 - b) Donnant des pouvoirs au Haut Représentant en cas d'urgence, ses décisions devant être validées par la Commission des Affaires Etrangères du Parlement Européen dans un délai d'une semaine,
 - c) Élargissant la capacité de l'UE à agir indépendamment en ce qui concerne la Politique de Sécurité et de Défense, sans autorisation préalable, mais après consultation, de l'OTAN,
 - d) Accroissant l'influence économique, diplomatique et politique dans la région, en utilisant les accords commerciaux, l'aide au développement et la coopération politique;
12. Exhorte l'OTAN et l'UE à expliquer et justifier officiellement les actions et inactions, passées et futures, dans la région afin de renforcer le soutien et la compréhension populaires;
13. Encourage le renforcement des liens avec la Turquie en soutien à son rôle de médiateur dans la région;
14. Recommande avec insistance que la Turquie partage son expérience démocratique avec les pays arabes.

⁴ Le Système de partage du pouvoir (existant, par exemple, en Irlande du Nord) crée un cadre pour l'intégration, l'inclusion et la représentation des groupes ethniques et religieux dans le système politique.

⁵ Avec la PEV, l'UE cherche à renforcer les relations avec les pays voisins de l'Est et du Sud afin de promouvoir la prospérité, la stabilité et la sécurité de ses frontières extérieures. Actuellement, 16 pays partenaires sont concernés par la PEV.



67^{ème} SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

14 - 24 juillet 2011
Rhône-Alpes



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
DES JEUNES
FRANCE

SESSION SPONSORS/ PARTENAIRES DE LA SESSION INTERNATIONALE



PARTENAIRES DU PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES - EYP PARTNERS

International Partner



Gemeinnützige



The EYP receives support from the European Commission Youth in Action Programme and the Council of Europe for its continuous activities